Secours Catholique
Caritas France

LA FRACTURE TERRITORIALE

ANALYSE CROISÉE DES INÉGALITÉS EN ILE-DE-FRANCE

FÉVRIER 2016

www.secours-catholique.org

INTRODUCTION 3

1. LES PLUS FORTES INÉGALITÉS DE RESSOURCES DE FRANCE 5

2. UN FORT DÉSÉQUILIBRE TERRITORIAL EN MATIÈRE DE LOGEMENT SOCIAL 16

3. UNE RÉPARTITION GEOGRAPHIQUE INÉQUITABLE DE L'HÉBERGEMENT D'URGENCE 27

4. LES INÉGALITÉS CROISSANTES DU SYSTÈME ÉDUCATIF 31

5. UN MAUVAIS ÉQUILIBRE DANS L'ACCÈS AUX SOINS 37

6. CONCLUSION 41

Le Secours Catholique, fort d'un réseau de plus de 9 000 bénévoles en Ile-de-France, est un observateur attentif de l'évolution des pauvretés sur le territoire francilien. Cette région, qui regroupe 8 départements, 1 281 communes et 12 millions d'habitants, est la première région économique de France avec un PIB qui représente 31 % de la richesse nationale. Mais l'Ile-de-France est aussi la région la plus inégalitaire. Elle rassemble à la fois les personnes les plus riches mais aussi les plus pauvres de notre pays. Toutefois, ces populations ne se mélangent pas et vivent en des lieux nettement différenciés.

Nous nous sommes efforcés de mesurer ces disparités et surtout d'étudier leur évolution au fil des années. Ce fut un travail complexe compte tenu, dans certains cas, de l'absence de séries statistiques cohérentes sur les dix dernières années et de la non disponibilité de données récentes (postérieures à 2012) sur des sujets sensibles comme le taux de pauvreté ou le niveau de vie des ménages, par commune ou même par département.

La concentration des personnes en situation de pauvreté a augmenté sensiblement au cours des dernières années. Celle –ci se mesure tant par le nombre de personnes concernées que par l'accroissement de l'intensité de la pauvreté.

La disparité des revenus se constate entre les huit départements d'Ile-de-France, avec un écart de plus de 50 % entre le revenu médian disponible de Seine-Saint-Denis et celui des Hauts-de-Seine, mais aussi au sein de chaque département avec une très forte concentration des pauvretés dans certaines communes ou certains arrondissements.

Le même constat touche les demandeurs d'emploi, avec un taux de chômage nettement plus élevé dans ces mêmes communes. Cette concentration est de même nature pour les allocataires du RSA ou les familles monoparentales résidant dans ces localités.

La tendance mesurée au cours des 10 voire des 5 dernières années révèle un accroissement de ces disparités. Les départements les moins favorisés d'Ile-de-France deviennent encore plus pauvres. Les communes les plus pauvres de chaque département voient leur situation se dégrader un peu plus chaque année.

Plus inquiétant encore, cette situation affecte également la santé et l'éducation. En matière de santé, cette disparité se traduit aussi bien par un taux de mortalité due au cancer plus élevé, qu'une progression de l'obésité ou de l'insécurité alimentaire. Ainsi, l'ARS concluait son rapport de juin 2015 par ce constat : « Si la région est en bon état de santé au global, il existe des inégalités majeures. »

En matière d'éducation, un rapport de l'inspection générale de l'Éducation nationale publié en mai 2015 souligne que la corrélation entre le milieu socio-économique et la performance scolaire est bien plus marquée en France que dans la plupart des autres pays de l'OCDE. Ce rapport ajoute que malgré les efforts engagés, le système d'éducation français est plus inégalitaire en 2012 qu'il ne l'était 9 ans auparavant. « Lorsque l'on appartient à un milieu défavorisé, on a nettement moins de chance de réussir qu'en 2003 ». Ce document affirme un lien direct entre la proportion de personnes en situation de pauvreté dans une commune ou un établissement et le taux d'échec scolaire enregistré dans ces mêmes lieux.

La cause première de cette fracture territoriale aux effets désastreux réside pour une part dans l'insuffisance de logements réellement accessibles aux personnes en situation de pauvreté, mais aussi et surtout dans leur seule concentration dans certaines communes ou certains quartiers d'Ile-de-France.

Cette inégalité territoriale est principalement liée à l'évolution du coût du foncier dans la région, rendant très onéreuse la construction de logements sociaux dans les villes résidentielles, et renforcée par la volonté clairement exprimée de certains élus (traduisant très souvent le désir de leurs électeurs) de ne pas ouvrir les portes de leur commune aux personnes les plus fragiles, surtout si elles sont issues de l'immigration. La loi SRU laisse encore la possibilité à chaque municipalité de promouvoir du logement social haut de gamme, ou encore de payer une amende pour éviter de la mettre en application.

La cherté de certains lieux les exonère de fait de toute forme de solidarité sociale. Il semble en effet presque impossible d'imaginer loger un demandeur d'asile dans un hôtel du 7e arrondissement de Paris ou de construire un CHU ou un CHRS à Saint-Nom-la-Bretèche ou à Neuilly-sur-Seine. Ainsi, la pauvreté se concentre inexorablement dans les lieux de pauvreté.

Les éléments détaillés dans les pages qui suivent montrent à l'évidence la réalité de cette tendance lourde qui, sans une intervention décisive des pouvoirs publics dans la politique d'aménagement du territoire de l'Ile-de-France, se poursuivra jusqu'à la rupture du tissu social de notre région.

Bien sûr, la mise en œuvre d'une telle politique aura un coût, mais avons-nous bien pris la mesure du coût humain et financier déjà engendré et à venir par notre refus de prendre au sérieux notre idéal d'égalité et de fraternité ?

LES DEMANDES DU SECOURS CATHOLIQUE-CARITAS FRANCE

1. Le Secours Catholique Caritas France se félicite des travaux en cours pour la création d'un Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement (SRHH) mais demande que ce schéma intègre un plan de construction de logements réellement accessibles aux personnes les plus pauvres (PLAI et super PLAI) représentant au moins 40 % des 35 000 nouveaux logements sociaux qui devraient être ouverts chaque année en Ile-de-France.
2. Afin de rééquilibrer les territoires de la région, ces nouveaux logements sociaux devraient être essentiellement réalisés dans les communes les plus favorisées au plan économique.
3. Une attention particulière devra être portée à une répartition équilibrée des constructions de logements sociaux sur l'ensemble du territoire communal afin d'éviter la création de nouveaux ilots de pauvreté par une concentration trop forte de ces constructions dans certains quartiers. Des objectifs ambitieux de préemption et de rénovation d'habitats anciens devraient être associés au SRHH pour la création diffuse de logements sociaux, en particuliers dans les communes carencées.
4. L'expérimentation de l'encadrement des loyers initiée à Paris devrait être élargie aux territoires les plus défavorisés de la région afin d'en mesurer pleinement les effets.
5. Afin d'articuler les objectifs de rééquilibrage de l'offre de logements du Grand Paris avec le SRHH et de veiller à son bon déploiement, une instance de pilotage de ce schéma dotée d'une autorité effective devrait être créée.
6. Un observatoire chargé de mesurer chaque année l'évolution de l'équilibre territorial de l'Ile-de-France, composé de représentants de l'État, de la région et du secteur associatif devrait être constitué.

© ELODIE PERRIOT / SC-CF

1. LES PLUS FORTES INÉGALITÉS DE RESSOURCES DE FRANCE

1.1. L'ILE-DE-FRANCE EST LA RÉGION LA PLUS RICHE ET LA PLUS INÉGALITAIRE DE FRANCE

Comme l'indique une étude Insee de juin 2015, « **l'Ile de France est en 2012 la région où le niveau de vie[1] médian est le plus élevé de métropole, mais également celle qui concentre les plus fortes disparités de niveau de vie :** le niveau de vie au-dessus duquel se situent les 10 % de ménages les plus aisés est 5 fois supérieur à celui au-dessous duquel se trouvent les 10 % les plus modestes. En Rhône-Alpes, deuxième région la plus inégalitaire, ce rapport n'est que de 3,5 ».

Le revenu annuel disponible médian francilien est le plus élevé de métropole. La moitié des ménages franciliens disposent de 22 200 € par unité de consommation (UC) contre 19 800 € en France métropolitaine.

[1] Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC).1 UC est attribuée au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans. Le revenu disponible d'un ménage comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine et les prestations sociales (y compris pensions de retraite et indemnités de chômage), nets des impôts directs. La médiane est le salaire au-dessous et au-dessus duquel se situent 50 % des salaires. Le premier décile (D1) est le salaire au-dessus duquel se situent 90 % des salaires ; le neuvième décile (D9) est le salaire au-dessus duquel se situent 10 % des salaires.

Cependant, **la proportion de pauvres[2] est plus importante en Ile-de-France qu'au niveau national : 15 % des ménages (soit près d'1,8 million de personnes) disposent de moins de 990 € par mois par UC** contre 14,3 % en France métropolitaine. Ce taux dépasse les 20 % en Seine-Saint-Denis et dans les 18e, 19e et 20e arrondissements de Paris.

… et les pauvres sont plus pauvres en Ile-de-France qu'en France métropolitaine, et tout particulièrement à Paris. La moitié des ménages pauvres franciliens (soit près de 900 000 personnes) vivent ainsi avec moins de 750 € par mois par UC, niveau inférieur de 24 % au seuil de pauvreté contre 21% pour la France métropolitaine.

Nombre de ménages fiscaux en 2012		Niveau de vie annuel			Rapport inter-décile	Taux de pauvreté (%)	Intensité de pauvreté (%)
		Médiane (€)	1er décile (€)	9e décile (€)			
Seine-Saint-Denis	560 400	16 600	8 000	32 200	4,0	26,9	24,7
Val d'Oise	435 000	20 500	9 800	37 700	3,8	16,2	23,3
Val-de-Marne	537 300	21 400	10 100	42 400	4,2	15,3	23,3
Seine-et-Marne	513 500	21 700	11 500	37 300	3,3	11,1	20,7
Essonne	477 900	22 600	11 100	40 600	3,7	12,0	22,5
Yvelines	552 100	25 100	12 400	48 600	3,9	8,9	21,3
Hauts-de-Seine	670 300	25 500	11 100	55 400	5,0	11,8	23,6
Paris	1 043 100	25 700	9 400	63 700	6,7	16,1	27,4
Ile-de-France	4 789 600	22 200	10 100	46 100	4,6	15,0	24,0
France métropolitaine	**26 562 700**	**19 800**	**10 500**	**37 200**	**3,5**	**14,3**	**21,0**
(cf détail par commune de plus de 11000 habitants en annexe 1)							

Les populations les plus vulnérables sont :
- les plus jeunes : 18,5 % des ménages franciliens, dont le chef de famille a moins de 30 ans, sont pauvres,
- les locataires : un quart des locataires franciliens sont pauvres (parc privé et social confondu),
- les familles monoparentales : un quart sont pauvres et même 34 % en Seine-Saint-Denis,
- les ménages avec au moins 2 enfants : 19 % sont pauvres ; les familles nombreuses sont encore plus concernées.

POSITION DU SECOURS CATHOLIQUE : la richesse économique de la région doit inciter à une harmonisation et à un rééquilibrage des dispositifs de solidarité.

La pauvreté est fortement concentrée en Seine-Saint-Denis,dans le nord-est de Paris, et dans une partie du Val-de-Marne.

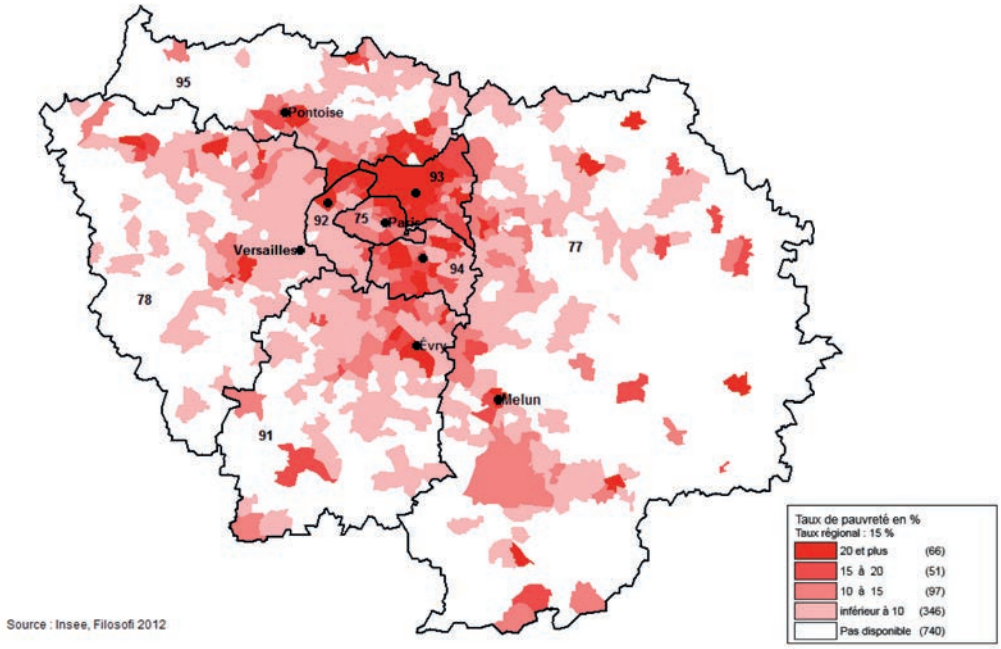

[2] Pauvreté : Un individu est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. On utilise en général un seuil à 60 % de la médiane des niveaux de vie (996 € / mois en 2012 et 1000 € en 2013). L'intensité de la pauvreté correspond à l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Une intensité de 24 % correspond à un revenu médian des pauvres inférieur de 24 % au seuil de pauvreté de 996 €.

Une autre étude de l'Insee (juin 2015) fait état d'une réduction des inégalités en 2013 au plan national : maintien du revenu médian mais hausse de 1 % du revenu du 1er décile et baisse de 2 % du revenu du 9e décile, donc, baisse de 0,1 point du rapport inter-décile, taux de pauvreté de 14 % contre 14,3 %. Cette étude a été largement relayée par les médias.
Cela étant, s'il y a eu clairement une augmentation de la pression fiscale pour les personnes les plus aisées, l'impact réel de la diminution de la pauvreté pour les personnes pauvres est très limité puisqu'en 2013, le revenu médian des personnes pauvres en France métropolitaine augmente de seulement 14 € par mois (de 788 € à 802 €).

1.2 LES INÉGALITÉS EN ILE-DE-FRANCE PROGRESSENT PLUS VITE QUE DANS L'ENSEMBLE DU PAYS

La seconde étude de l'Insee mentionnée ci-dessus n'est pas encore disponible au plan régional. **En l'état actuel, une exploitation des données de l'Insee sur la période 2002-2007-2012 montre que les inégalités en Ile-de-France ont progressé plus vite que dans l'ensemble du pays.**

En 8 ans, la proportion de ménages pauvres en Ile-de-France a augmenté deux fois plus vite qu'en France métropolitaine (+ 5 points contre + 2,6 points).

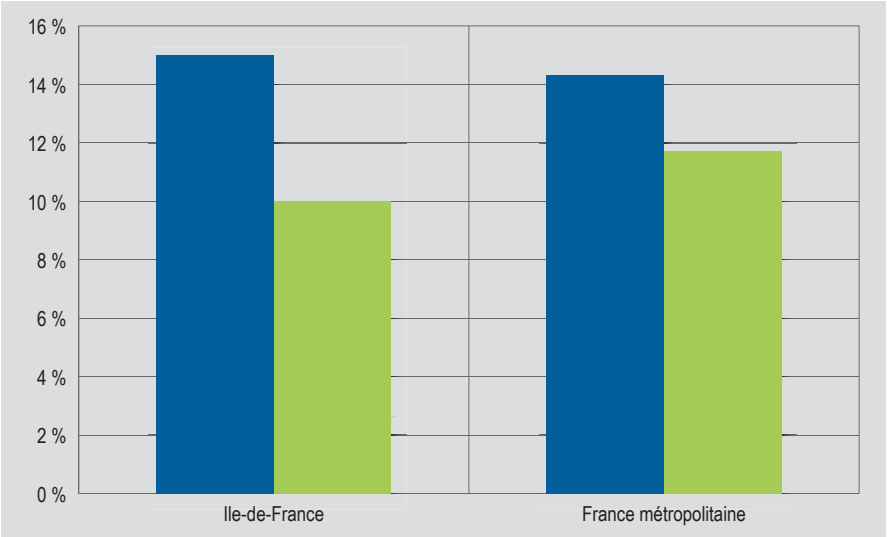

La progression la plus forte concerne les départements aux revenus les moins élevés : Seine-Saint-Denis, Val d'Oise et Val-de-Marne.

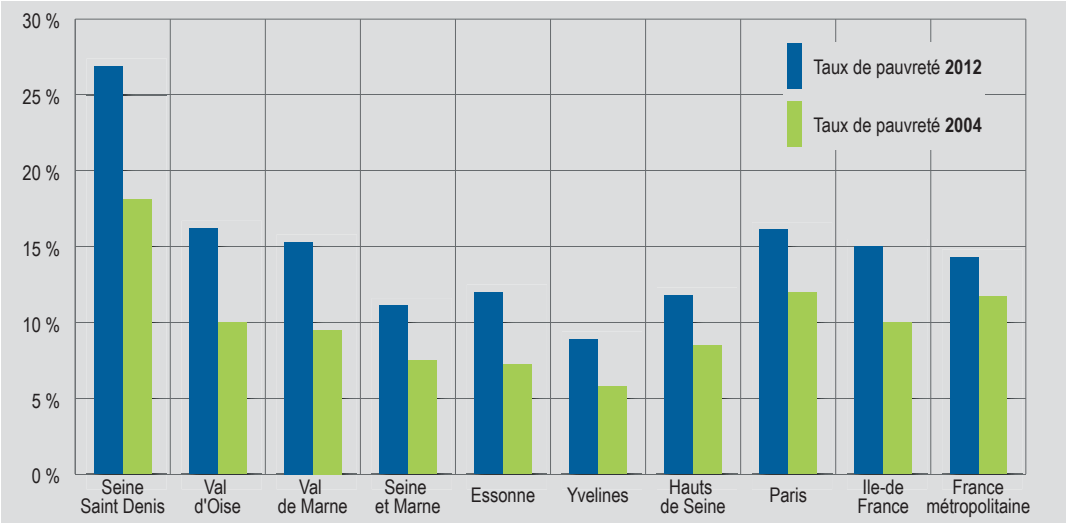

De même pour l'intensité de la pauvreté qui a progressé de 6,8 points en Ile-de-France depuis 2004 contre 3,8 points en France métropolitaine.

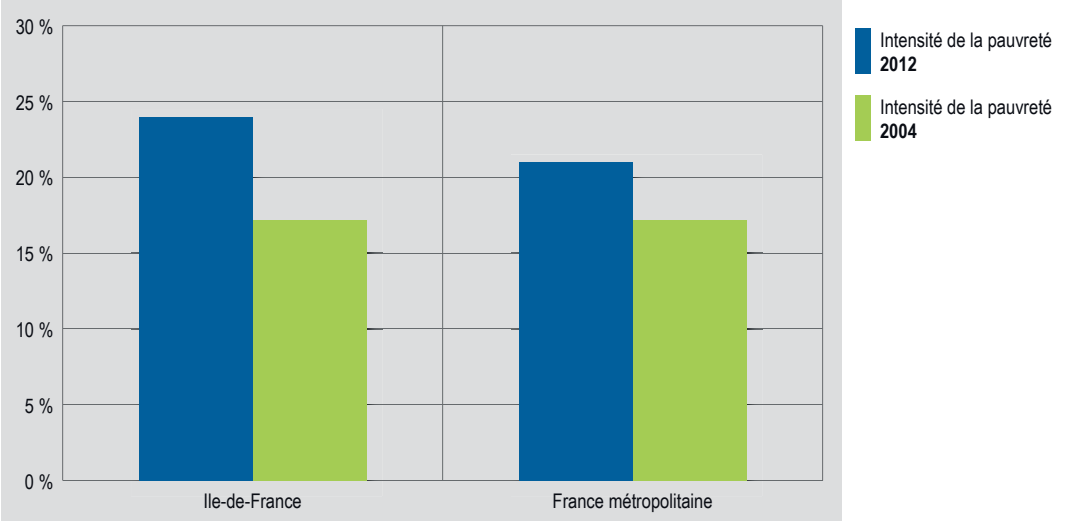

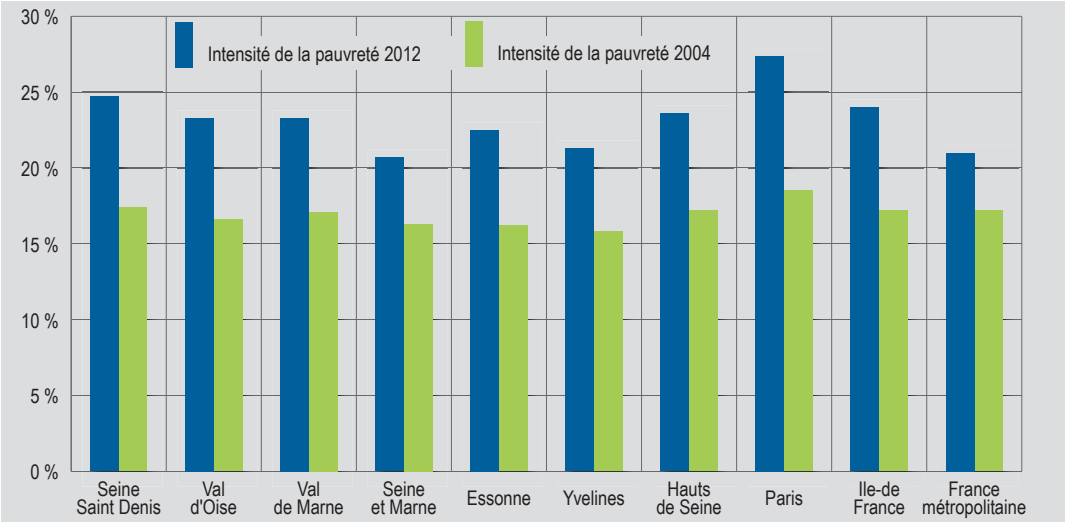

Le rapport inter-décile D9/D1 des revenus fiscaux des ménages s'est accru de 0,4 points en 10 ans sur la région Ile- de-France alors qu'il est resté stable en France métropolitaine.

	Rapport inter décile D9/D1 des revenus fiscaux				
	2012	**2007**	**2002**	**Ecart 2012/2007**	**Ecart 2012/2002**
Région Ile-de-France	7,4	7,2	7,0	0,2	0,4
France métropolitaine	5,5	5,4	5,5	0,1	0,0

Ainsi, dans tous les départements de la région, sauf les Hauts-de-Seine et Paris, **les revenus fiscaux des 10% des ménages les plus modestes ont moins progressé depuis 5-10 ans que ceux des ménages les plus aisés.** De plus, cette progression a été très faible dans les départements aux revenus les moins élevés.

PROGRESSION DES REVENUS FISCAUX (EN %)						
	Entre 2007 et 2012			Entre 2002 et 2012		
	Médiane	1er décile	9e décile	Médiane	1er décile	9e décile
Seine-Saint-Denis	7	3	10	17	11	23
Val d'Oise	9	4	10	21	17	23
Val-de-Marne	10	7	11	21	16	26
Seine-et-Marne	11	7	10	26	22	25
Essonne	9	5	9	21	16	23
Yvelines	10	7	10	25	22	28
Hauts-de-Seine	13	13	12	29	32	34
Paris	14	15	13	29	30	36
Ile-de-France	11	8	11	24	22	28
France métropolitaine	**12**	**10**	**12**	**30**	**28**	**29**
(cf détail en annexe 2)						

De ce fait, l'écart de revenu entre les différents départements de la région Ile-de-France s'est aggravé : le revenu fiscal médian de Seine-Saint-Denis qui se situait à 72 % du revenu médian de la région en 2002 n'est plus qu'à 68 % en 2012.
De même, **le revenu des 10 % des ménages les moins aisés de Seine-Saint-Denis ne représente plus que 18 % du revenu médian de la région en 2012 contre 20 % en 2002.** L'évolution est la même pour les autres départements aux revenus les plus faibles.

ÉVOLUTION DES REVENUS FISCAUX						
	Médiane / Médiane Ile-de-France (en %)			1er décile / Médiane Ile-de-France (en %)		
	2012	2007	2002	2012	2007	2002
Seine-Saint-Denis	68	71	72	18	19	20
Val d'Oise	91	93	93	29	31	31
Val-de-Marne	96	97	98	30	31	32
Seine-et-Marne	97	97	96	37	39	38
Essonne	102	104	104	36	38	38
Yvelines	115	115	113	43	44	44
Hauts-de-Seine	118	115	113	37	36	34
Paris	117	114	112	28	27	27
(cf détail en annexe 2)						

1.3 DES DISPARITÉS IMPORTANTES ENTRE LES COMMUNES DE CHAQUE DÉPARTEMENT

La Seine-Saint-Denis est évidemment le département le plus touché par la pauvreté, **avec 22 de ses 36 communes de plus de 11 000 habitants classées parmi les 50 communes les plus pauvres des 273 communes de plus de 11 000 habitants que comporte la région Ile-de-France.**

PRÉCONISATION DU SECOURS CATHOLIQUE : La Seine-St-Denis est le territoire le plus pauvre de la région. Les efforts de solidarité doivent être plus importants sur ce territoire et se traduire notamment par une amplification du système de péréquation des aides publiques.

Cependant, **à l'intérieur de chaque département, même parmi les plus riches, on constate des disparités importantes entre les revenus des communes les plus pauvres et ceux du département.** Il en est de même pour les arrondissements les plus pauvres de Paris. Ainsi, dans les 10 communes aux revenus les plus faibles de chaque département, les revenus médian et du 1er décile ont moins progressé que ceux du département depuis 5-10 ans.

Progression des revenus fiscaux (en %)					
		Entre 2007 et 2012		Entre 2002 et 2012	
Communes de plus de 11 000 habitants		Médiane	1er décile	Médiane	1er décile
Seine-Saint-Denis	**10 communes les plus pauvres**	7	**-1**	19	**3**
	Département	7	3	17	11
Val d'Oise	**10 communes les plus pauvres**	**8**	**1**	**19**	**16**
	Département	9	4	21	17
Val de Marne	**10 communes les plus pauvres**	**9**	**5**	**18**	**13**
	Département	10	7	21	16
Seine et Marne	**10 communes les plus pauvres**	**9**	**2**	**22**	**11**
	Département	11	7	26	22
Essonne	**10 communes les plus pauvres**	**7**	**4**	**17**	**15**
	Département	9	5	21	16
Yvelines	**10 communes les plus pauvres**	**10**	**2**	26	**18**
	Département	10	7	25	22
Haut de Seine	**10 communes les plus pauvres**	**12**	**11**	**28**	**29**
	Département	13	13	29	32
(cf détail par communes de plus de 11000 habitants en annexes 3 et 4)					

De ce fait, pour ces communes aux revenus les plus faibles, l'écart avec la moyenne des revenus du département s'est accru, surtout pour les ménages les moins favorisés. **Ainsi en Seine-Saint-Denis, le revenu du 1e décile des 10 communes aux revenus les plus bas se situait à 21% du revenu médian du département en 2002 et seulement à 18% en 2012, soit - 3 points.** De même, le taux de pauvreté dans les 10 communes aux revenus les plus bas est nettement plus élevé.

Évolution des revenus fiscaux (en %)					Taux de pauvreté (%)
		1er décile / Médiane du département			
Communes de plus de 11 000 habitants		2012	2007	2002	2012
Seine-Saint-Denis	**10 communes les plus pauvres**	**18**	**20**	**21**	**36,2**
	Département	26	27	28	26,9
Val d'Oise	**10 communes les plus pauvres**	**22**	**24**	**23**	**27,3**
	Département	32	33	33	16,2
Val de Marne	**10 communes les plus pauvres**	**24**	**25**	**25**	**21,9**
	Département	31	32	33	15,3
Seine et Marne	**10 communes les plus pauvres**	**22**	**23**	**24**	**21,8**
	Département	38	40	40	11,1
Essonne	**10 communes les plus pauvres**	**21**	**22**	**23**	**24,5**
	Département	35	36	37	12,0
Yvelines	**10 communes les plus pauvres**	**24**	**26**	**26**	**19,2**
	Département	38	39	39	8,9
Haut de Seine	**10 communes les plus pauvres**	**23**	**23**	**23**	**19,1**
	Département	31	31	30	11,8
Paris	**18e, 19e, 20e**	**18**			**23,6**
	Département	24	24	24	16,1
(cf détail par communes de plus de 11 000 habitants en annexes 3 et 4)					

1.4 UNE FORTE AUGMENTATION DES PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ DANS LES COMMUNES ET DÉPARTEMENTS LES PLUS DÉFAVORISÉS, ALORS QU'ELLES Y ÉTAIENT DÉJÀ LES PLUS NOMBREUSES

(cf détail par communes de plus de 11 000 habitants en annexe 9)

LES DEMANDEURS D'EMPLOI

Le nombre de demandeurs d'emploi est particulièrement élevé et a fortement progressé en Seine-Saint-Denis, et la situation est analogue dans les communes les moins aisées de chaque département.

Demandeurs d'emploi fin de mois catégorie A / population active (en %)				
Communes de plus de 11 000 habitants		2011	2007	Écart
Seine-Saint-Denis	**10 communes les plus pauvres**	**14,8**	**11,1**	**3,7**
	Département	12,3	9,3	3,0
Val d'Oise	**10 communes les plus pauvres**	**13,9**	**10,7**	**3,2**
	Département	9,8	7,2	2,6
Val de Marne	**10 communes les plus pauvres**	**10,7**	**8,2**	**2,5**
	Département	8,7	6,5	2,2
Seine et Marne	**10 communes les plus pauvres**	**11,5**	**8,3**	**3,2**
	Département	7,6	5,4	2,2
Essonne	**10 communes les plus pauvres**	**11,1**	**7,8**	**3,3**
	Département	7,2	5,0	2,2
Yvelines	**10 communes les plus pauvres**	**11,9**	**8,9**	**3,0**
	Département	7,1	5,2	1,9
Haut de Seine	**10 communes les plus pauvres**	**10,9**	**7,7**	**3,2**
	Département	7,9	5,9	2,0
Paris		9,2	7,6	1,6
(cf détail par communes de plus de 11 000 habitants en annexe 5)				

LES ALLOCATAIRES RSA

Le taux d'allocataires RSA par rapport aux allocataires CAF atteint 30% en Seine-Saint-Denis et même 34% dans les communes les plus pauvres contre 20% pour la région. Cette proportion dépasse fréquemment 25% dans les communes et arrondissements les plus pauvres. **Dans ces territoires, ces taux ont progressé de 5 à 6 points en 5 ans contre 3 points pour la région.**

Allocataires RSA / Allocataires CAF (en %)				
Communes de plus de 11 000 habitants		2014	2009	Écart
Seine-Saint-Denis	**10 communes les plus pauvres**	**34**	**29**	**5**
	Département	30	25	5
Val d'Oise	**10 communes les plus pauvres**	**25**	**19**	**6**
	Département	19	15	5
Val de Marne	**10 communes les plus pauvres**	**25**	**21**	**4**
	Département	21	17	3
Seine et Marne	**10 communes les plus pauvres**	**27**	**20**	**6**
	Département	17	12	5
Essonne	**10 communes les plus pauvres**	**23**	**18**	**5**
	Département	16	12	4
Yvelines	**10 communes les plus pauvres**	**22**	**18**	**5**
	Département	14	10	3
Haut de Seine	**10 communes les plus pauvres**	**21**	**19**	**2**
	Département	16	14	1
Paris	**18e, 19e, 20e**	**26**	**23**	**3**
	Tous arrondissements	20	18	2
Ile de France		20	16	3
France métropolitaine		19	16	4
(cf détail par communes de plus de 11 000 habitants en annexe 6)				

Le taux d'allocataires en Seine-St-Denis est de 60% supérieur à celui des Hauts-de-Seine

LES FAMILLES MONOPARENTALES

Le taux de pauvreté des familles monoparentales est supérieur de 10,8 points en 2010 au taux de pauvreté global en région Ile-de-France. Cet écart a plus que doublé en 6 ans (il était de 4,9 points en 2004).

TAUX DE PAUVRETÉ (%)						
	2010			2004		
	Global	Famille Monoparentales	Écart	Global	Famille Monoparentales	Écart
Seine-Saint-Denis	24,1	33,5	9,4	18,1	21,7	3,6
Val d'Oise	13,9	23,9	10,0	10,0	14,7	4,7
Val-de-Marne	13,7	23,6	9,9	9,5	13,8	4,3
Seine-et-Marne	10,1	23,5	13,4	7,5	14,4	6,9
Essonne	10,1	21,5	11,4	7,2	12,5	5,3
Yvelines	8,0	18,4	10,4	5,8	10,5	4,7
Hauts-de-Seine	10,6	20,5	9,9	8,5	12,6	4,1
Paris	14,4	24,0	9,6	12,0	15,6	3,6
Ile-de-France	13,3	24,1	**10,8**	10,0	14,9	**4,9**
France métropolitaine	**14,1**	**31,5**	**17,4**	**11,7**	**21,2**	**9,5**

Or la proportion de familles monoparentales est nettement plus élevée dans les départements et communes les moins favorisés.

PROPORTION DE FAMILLE MONOPARENTALES EN 2014 (%)			
	10 communes les plus pauvres	Département	Écart
Seine-Saint-Denis	**23,9**	21,6	2,3
Val d'Oise	**20,8**	17,0	3,8
Val-de-Marne	**22,4**	19,2	3,1
Seine-et-Marne	**22,4**	15,0	7,4
Essonne	**22,4**	15,7	6,7
Yvelines	**18,5**	14,0	4,5
Hauts-de-Seine	**21,4**	17,7	3,6
Paris	**22,3**	18,5	3,8
Ile-de-France		17,4	
France métropolitaine		**14,3**	
Communes de plus de 11 000 habitants.			

LA GRANDE PAUVRETÉ

La grande pauvreté (revenu disponible inférieur à 40 % du revenu médian) ne fait que s'accroître et est passée en 4 ans (de 2007 à 2011) de 2,8 % à 3,3 % de la population de la région, soit près de 400 000 personnes.

La grande pauvreté progresse plus dans les départements les plus pauvres (Seine-Saint-Denis, Val d'Oise et Val- de-Marne) : en 4 ans, elle a augmenté de 1,1 point en Seine-Saint-Denis, 0,9 point dans le Val d'Oise et 0,7 point en Val-de-Marne, contre 0,5 point au niveau régional.

En Seine-Saint-Denis, la grande pauvreté touche 6,1 % de la population.

TAUX DE PAUVRETÉ À 40 % (EN %)			
	2011	2007	Écart
Seine-Saint-Denis	6,1	5,0	1,1
Val d'Oise	3,4	2,5	0,9
Val-de-Marne	3,3	2,6	0,7
Seine-et-Marne	2,2	1,9	0,3
Essonne	2,2	1,8	0,4
Yvelines	1,7	1,5	0,3
Hauts-de-Seine	2,6	2,4	0,3
Paris	4,2	3,7	0,5
Ile-de-France	3,3	2,8	0,5
France métropolitaine	**3,2**	**2,8**	**0,5**

POSITION DU SECOURS CATHOLIQUE : Les territoires les plus pauvres deviennent encore plus pauvres alors que les territoires les plus riches sont de plus en plus riches.
Toute politique de solidarité doit favoriser les initiatives pour que les territoires les plus riches accueillent davantage les populations les plus précaires.
Si l'effort de solidarité est partagé par l'ensemble des collectivités, alors celui-ci sera moins lourd à porter.
Plus cet effort sera différé, plus l'impact financier pour la société sera important.

LA PAUVRETE DES ENFANTS

La CTRAD (cellule technique de réflexion et d'aide à la décision de la CAF Île-de-France) a fourni en avril 2014 une analyse statistique et territoriale qui permet un éclairage sur les enfants franciliens vivant sous le seuil de pauvreté[3]. Elle propose également une cartographie de l'évolution du taux de pauvreté infantile en Île-de-France de 2009 à 2013 (Voir ci-dessous la cartographie de cette évolution).

Ce dossier constate :

➘ des disparités territoriales croissantes :

Le taux de pauvreté des enfants franciliens s'établit au niveau régional à 24,3 % en 2013 (contre 22 % quatre ans auparavant), **soit une progression de + 2,3 points** par rapport à 2009. Fin 2013, la pauvreté frappe donc en Île-de-France près d'un enfant sur quatre.

- Ainsi, les départements de **Seine-Saint-Denis, du Val-d'Oise, de l'Essonne et de Seine-et-Marne** enregistrent **une hausse supérieure** au niveau régional, avec respectivement + 4,0 points, + 3,9 points, + 3,4 points et + 3,3 points.
- La part d'enfants en situation de pauvreté **varie fortement entre les départements :** elle est trois fois plus importante en Seine-Saint-Denis que dans les Yvelines (41,8 % contre 15,4 %). Elle s'est **accentuée dans près d'une commune francilienne sur deux,** et significativement (au moins + 5,0 points) dans près de 16,0 % d'entre elles.
- De 2009 à 2013, le nombre d'enfants pauvres franciliens a progressé à **un rythme beaucoup plus dynamique** que celui de l'ensemble des enfants d'allocataires : + 11,7 % contre + 3,5 %. Sur cette période d'observation, la grande couronne enregistre un taux de croissance annuel d'enfants pauvres systématiquement plus élevé que celui constaté au niveau de la région.

➘ un accroissement de la pauvreté des enfants dans les territoires déjà fragilisés :

Sont essentiellement concernées la Seine-Saint-Denis (Le Blanc-Mesnil, Livry-Gargan et Bobigny) et le Val-de-Marne (Valenton et Limeil-Brévannes) pour la petite couronne. Certaines communes du Val-d'Oise, situées au sud-est, ainsi que quelques communes de la Seine-et-Marne (Dammarie-les-Lys, Montereau-Fault-Yonne, Le Muée-sur-Seine) affichent également un creusement important de la précarité infantile.

A contrario, les taux de pauvreté infantile ont principalement décru à Paris, dans les 18e, 9e et 10e arrondissements et sont restés relativement stables dans la majorité des communes des Hauts-de-Seine et des Yvelines.

Selon **l'Onzus**[4], en 2012, 51,4 % des moins de 18 ans résidant en zones urbaines sensibles (Zus) vivent en-dessous du seuil de pauvreté.

L'intensité de la pauvreté infantile, destinée à mesurer l'écart entre le revenu médian des familles allocataires pauvres et le seuil de bas revenus, atteint 28,6 % en Seine-Saint-Denis, où le revenu médian des familles allocataires pauvres est le plus faible de l'Île-de-France et 27,9 % à Paris. Dans les autres territoires, l'intensité de la pauvreté infantile varie entre 24,4 % dans les Yvelines et 26,9 % dans le Val-de-Marne, pour un niveau régional qui s'établit à 26,8 %.

[3] Ctrad (Cellule technique de réflexion et d'aide à la décision). N°3 – Avril 2014 – Les enfants de foyers allocataires à bas revenus en Ile-de-France, Évolution et caractéristiques de la pauvreté infantile, de 2009 à 2013.
[4] Onzus : Observatoire national des zones urbaines sensibles

Évolution du taux de pauvreté infantile en Île-de-France de 2009 à 2013
Évolution régionale : + 2,3 points

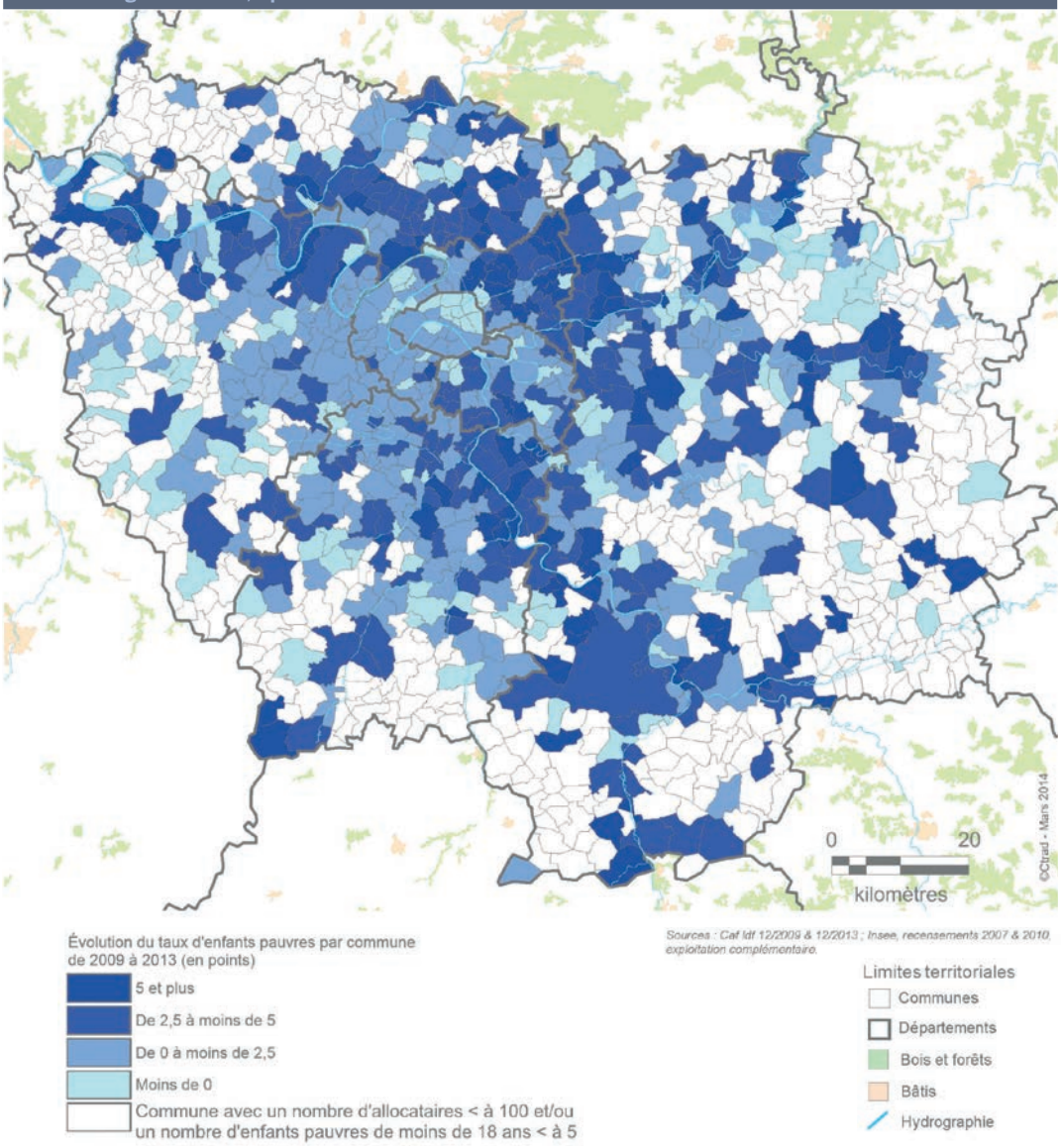

➘ une pauvreté plus élevée chez les enfants de familles monoparentales ou de moins de 6 ans

L'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (Onpes) dans Les effets d'une crise économique de longue durée, souligne que les enfants les plus touchés par la pauvreté vivent en familles monoparentales (le taux de pauvreté = 36 %) ou dans des familles nombreuses : « Le taux de pauvreté des enfants ayant deux frères ou sœurs en 2010 était d'environ 40 %. Il s'élevait à 45 % pour une fratrie de quatre enfants et à 60 % lorsque la famille était composée d'au moins cinq enfants. »

Selon les CAF, les moins de 6 ans sont plus nombreux à connaître des conditions de vie précaires relativement aux autres enfants : le taux de pauvreté atteint 24,1 % chez les 0 à 3 ans et près de 26,0 % chez les 3 à 5 ans contre 24,3 % pour l'ensemble des enfants de moins de 18 ans.

Taux de pauvreté des enfants de familles allocataires à bas revenus selon l'âge par niveau géographique au 31/12/2013 (%)

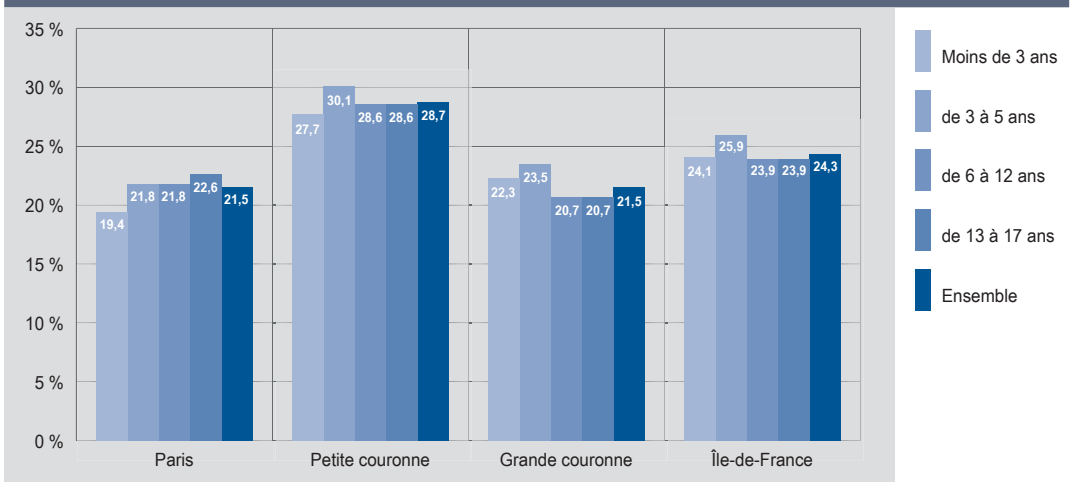

Taux de pauvreté infantile en Île-de-France en 2013. Taux régionale : 24,3 %

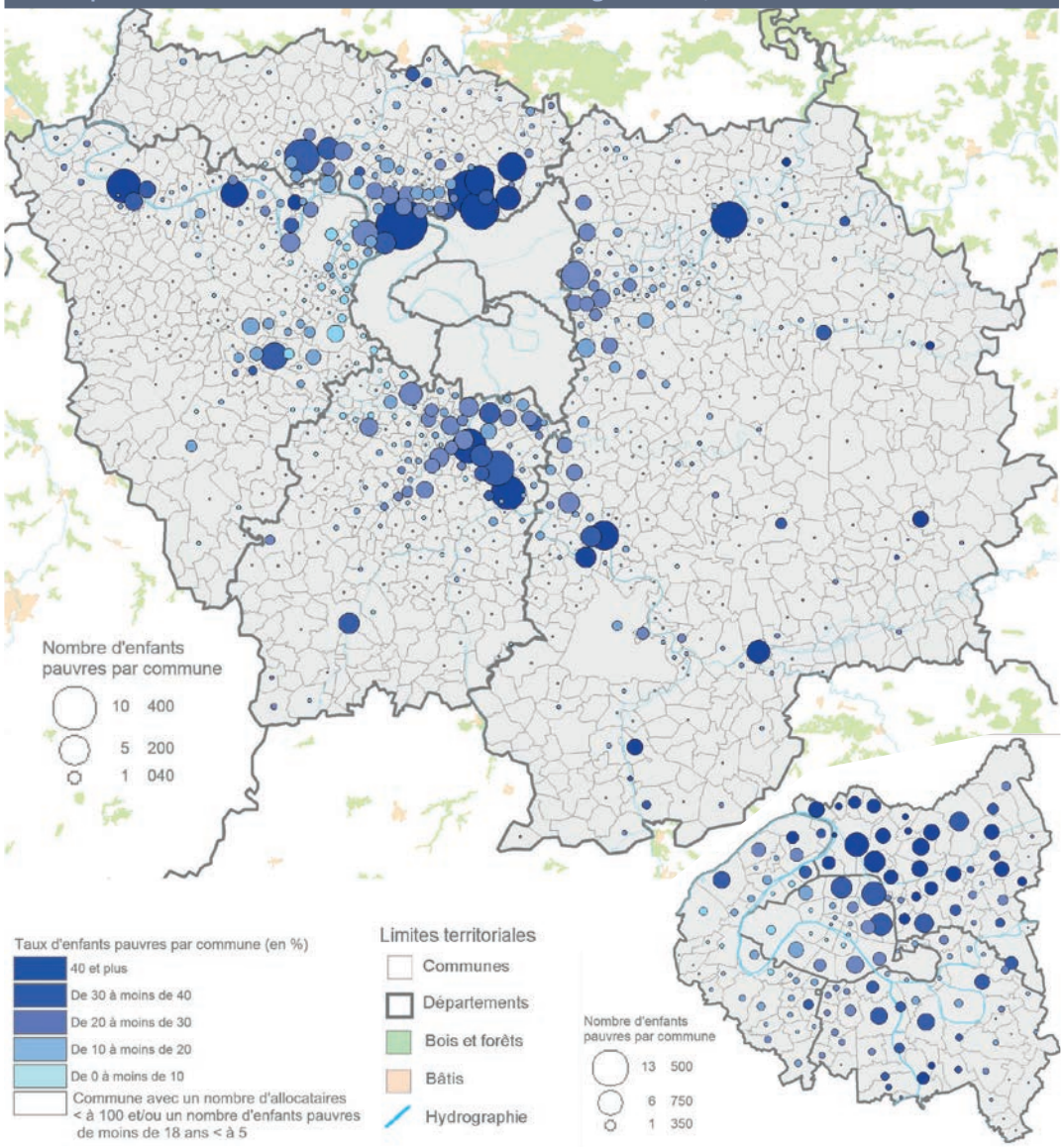

Les inégalités ne sont pas seulement d'ordre économique mais concernent également le logement, l'hébergement d'urgence à l'hôtel, la santé, l'éducation.

2. UN FORT DÉSÉQUILIBRE TERRITORIAL EN MATIÈRE DE LOGEMENT SOCIAL

Dans le contexte de crise aigüe du logement social francilien, les fractures géographiques sont particulièrement marquées par une concentration des logements sociaux sur des territoires défavorisés. L'application de la loi SRU a certes permis un décollage de la construction de logements sociaux dans certaines communes, mais, accuse encore du retard par rapport à l'objectif fixé notamment dans les communes aisées. Malgré la loi, les inégalités entre les communes les plus riches et les plus pauvres ont continué d'augmenter.

2.1 L'ILE-DE-FRANCE, UNE RÉGION DAVANTAGE MARQUÉE PAR LA CRISE DU LOGEMENT

Cette situation provient **d'une évolution démographique plus soutenue qu'ailleurs.** La population s'est accrue en Ile-de-France de 8,2 % de 1999 à 2011, contre 7,7 % en province.
En outre, **les niveaux de prix de l'immobilier et des loyers,** dont les évolutions n'ont pas suivi celles des salaires et par conséquent les capacités financières des ménages, **sont les plus élevés de France,** du fait essentiellement

de la rareté du foncier. Ainsi, en un peu plus de dix ans, les loyers ont progressé de 40 à 60 % en Ile-de-France pour atteindre un prix moyen de plus de 17 €/m² en IDF contre 7,3 €/m² en province.

Depuis la crise financière de 2008, ayant entrainé une forte poussée de l'indice du prix des logements rapporté au revenu disponible des ménages français, les écarts sont toujours importants entre les 4 champs géographiques observés :

En 2015

- L'indice (base 1965=1) se situe en moyenne nationale à 1,67 et atteint un point culminant à Paris (2,16).
- Le ratio de l'Ile-de-France se situe au-dessus de celui enregistré en province (1,97 contre 1,53).

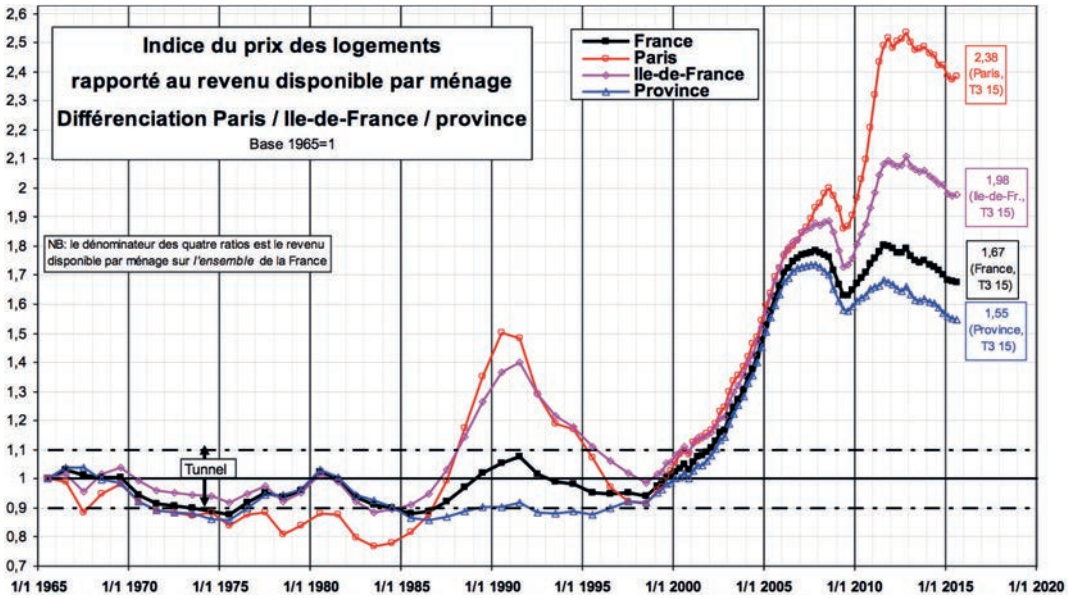

[5] ***Source :*** *CGEDD d'après INSEE, bases de données notariales et indices Notaires-INSEE désaisonnalisés. Cf. § 2.3.1. de [2].*

Dans ce contexte, les prix de l'immobilier en France restent fortement surévalués par rapport aux revenus comparativement à la tendance observée pendant les années 1965 à 2000. La situation à Paris et en Ile-de-France est bien plus marquée qu'en France métropolitaine. En effet, en province, le dégonflement de la bulle immobilière est beaucoup plus avancé. En Province, on est revenu au point le plus bas depuis 2005. Ce qui est loin d'être le cas de l'Ile-de-France ou de Paris.

Enfin, **le niveau de construction, tous parcs confondus, est l'un des plus faibles enregistrés sur le territoire national :** 3,4 logements construits pour 1000 habitants en moyenne par an entre 1998 et 2012 contre 5,6 au niveau national. Ainsi, alors que l'Île-de-France regroupe 18,2 % de la population française, la production francilienne de logements n'a représenté en 2012 et 2013 que respectivement 10 % et 13 % de la production nationale.

POSITION DU SECOURS CATHOLIQUE : Il faut soutenir une politique ambitieuse de construction du logement sur l'ensemble de la région, accompagnée d'une politique de préemption du foncier.
Concernant le niveau des loyers, le Secours Catholique souhaite que l'expérimentation sur l'encadrement des loyers se poursuive sur les territoires les plus défavorisés de la région et pas uniquement à Paris, afin d'en mesurer les effets.

2.2 UNE RÉPARTITION TERRITORIALE DISPARATE DU PARC SOCIAL FRANCILIEN ET DES PERSONNES PAUVRES

Paris et la petite couronne (Seine-Saint-Denis, Hauts-de-Seine et Val-de-Marne) concentrent 65 % du parc de logements sociaux de la région, proportion analogue à celle des personnes pauvres, mais avec un décalage important en Seine-Saint-Denis (17 % du parc pour 23 % des personnes pauvres). Ces territoires sont pour beau-

[5] Ces courbes sont calculées en fonction de l'indice des prix des logements par secteur géographique (France, Paris, Ile-de-France province) par rapport au revenu disponible par ménage au niveau national. Pour qu'un marché soit sain, il faut que la solvabilité des acquéreurs soit stable.
Sources : INSEE, base de données notariales & CGEDD (conseil général de l'environnement et du développement durable).

coup ceux de la grande industrie en toute fin de reconversion et, plus récemment, ceux de la politique de la ville (223 zones d'urbanisation sensibles en Ile-de-France).
Toutefois, ces ratios masquent des disparités importantes selon les communes. En effet, **la réalisation de l'objectif SRU** (Construction de 20 à 25 % de logements locatifs sociaux dans les communes se situant en-dessous de ce pourcentage), et le maintien du niveau actuel pour les communes se situant au-dessus, permettrait une augmentation du parc de logements sociaux de 189 000 unités.

Cela étant, la réalisation de cet objectif paraît en contradiction avec le rythme de construction constaté entre 2012 et 2014 dans les communes les plus riches, puisqu'à ce rythme il faudrait :
- 19 ans aux communes aux revenus compris entre 20 000 et 25 000 € pour réaliser leur objectif de 70 000 logements
- 30 ans aux communes aux revenus compris entre 30 000 et 35 000 € pour réaliser leur objectif de 50 000 logements
- … et près de 200 ans aux communes aux revenus supérieurs à 35 000 € pour réaliser leur objectif de 42 000 logements !
(cf tableau ci-dessous).

RÉALISATION DE L'OBJECTIF SRU (source Insee et Observatoire des Logements Sociaux)

Médiane revenu disponible par UC (en euros)	Résidences principales 2012	Réel 01/2014	Objectif SRU		Écart objectif / 2014		Augmentation du parc de logts sociaux entre 01/2012 et 01/2014	Nb années nécessaires pour atteindre l'objectif SRU au rythme 2012-2014
		Nb logements locatifs sociaux	Nb logements locatifs sociaux	% des résidences principales	Nb logements locatifs sociaux	%		
Revenu < 15 000 €	192 912	91 624	91 624	**47 %**	0	**0 %**	2 504	0
15 000 € Revenu < 20 000 €	1 354 196	502 061	508 286	**38 %**	6 225	**1 %**	10 833	1
20 000 € Revenu < 25 000 €	1 088 583	280 335	301 423	**28 %**	21 088	**8 %**	9 185	5
25 000 € Revenu < 30 000 €	1 025 424	192 504	262 325	**26 %**	69 821	**36 %**	7 356	19
30 000 € Revenu < 35 000 €	417 367	54 580	104 342	**25 %**	49 762	**91 %**	3 298	30
35 000 € Revenu	205 711	9 162	51 428	**25 %**	42 266	**461 %**	432	196
Total communes de plus de 11 000 habitants	4 284 195	1 130 266	1 319 427	**31 %**	**189 161**	**17 %**	33 608	
Total Région Île-de-France	**5 012 046**	**1 204 403**					**38 367**	
(cf détail par communes de plus de 11 000 habitants en annexe 7)								

AÏSSA, GARDE D'ENFANTS, TÉMOIGNE :
*« **Je garde les enfants d'une famille qui habite à Paris et moi, j'habite à Melun. J'ai trois heures de transport tous les jours** et souvent, ma patronne qui est directrice dans une grosse boîte, rentre tard. Alors j'arrive chez moi à 10h du soir et je remets ça le lendemain. **J'aurais bien voulu loger plus près mais, avec le prix du loyer, je n'ai rien trouvé.** »*

POSITION DU SECOURS CATHOLIQUE : Il est primordial de procéder à une meilleure répartition de l'offre locative sociale sur l'ensemble de la région. L'effort de développement des logements sociaux notamment dans les communes soumises à la loi SRU doit s'accentuer par de plus fortes incitations et/ou des pénalités financières plus élevées.

➘ **Au niveau départemental, la densité et les évolutions du parc social selon les territoires présentent des disparités.**

NB DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX EN % DU NB DE RÉSIDENCES PRINCIPALES EN 2012

	Source OLS 01/2012	Inventaire SRU 01/2013	Source OLS 01/2013	Source OLS 01/2014	Écart 01/2014-01/2012
Seine-Saint-Denis	34,8	37,6	35,4	35,7	0,9
Val d'Oise	25,1	27,1	25,6	25,7	0,6
Val-de-Marne	28,0	30,3	28,6	28,8	0,7
Seine-et-Marne	18,1	19,2	18,3	18,3	0,3
Essonne	21,1	22,4	21,6	22,0	0,9
Yvelines	19,6	21,4	19,8	19,9	0,4
Hauts-de-Seine	26,8	27,9	27,4	27,7	0,9
Paris	17,3	17,9	17,9	18,3	1,1
Île-de-France	**23,3**	**24,8**	**23,8**	**24,0**	**0,8**

[6] Il est à noter cependant que le décompte de logements sociaux effectué lors de l'inventaire SRU au 1er janvier 2013 est très supérieur à celui réalisé par l'OLS (observatoire du logement social) en 2012, 2013 et 2014. Soit le mode de comptage est différent, soit des promesses de programmes ont été prises en compte lors de l'inventaire SRU et ces programmes n'ont finalement pas été réalisés.

Le ratio logements locatifs sociaux/résidences principales varie de 18,3 % en 2014 pour Paris et la Seine-et-Marne à 35,7 % pour la Seine-Saint-Denis.
Ce ratio n'a augmenté sur la région que de 0,8 points entre 2012 et 2014. Les départements les plus dynamiques en matière d'évolution concernent Paris, les Hauts-de-Seine, l'Essonne et la Seine-Saint-Denis (aux alentours de +1 %. Les augmentations les plus faibles concernent la Seine-et-Marne (0,3 point) et les Yvelines (0,4 point).

Au niveau communal, le parc social des communes les plus pauvres a tendance à s'accroitre plus vite que dans les autres communes : plus faible est le revenu par habitant, plus élevée est la densité du parc social.

Cette évolution doit à long terme inciter les pouvoirs publics à renforcer les mesures coercitives visant à contraindre les communes les plus riches et largement en-dessous du ratio SRU à développer leur parc social.

Part de logements locatifs sociaux parmi les résidences principales au 1er janvier 2013

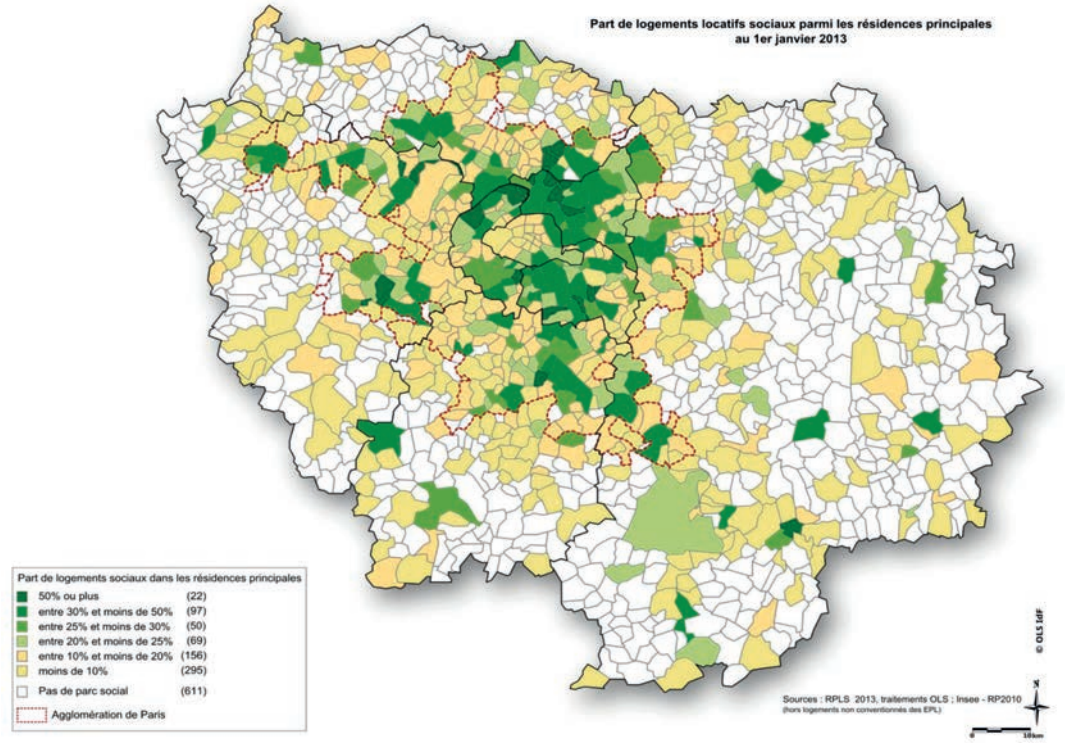

Le ratio SRU est nettement plus élevé dans les communes les plus pauvres de chaque département.

Nb de logements locatifs sociaux en % du nb de résidences principales				
Communes de plus de 11 000 habitants		2012	2014	Écart
Seine-Saint-Denis	**10 communes les plus pauvres** Département	**42,0** 34,8	**42,9** 35,7	**1,0** 0,9
Val d'Oise	**10 communes les plus pauvres** Département	**39,9** 25,1	**41,5** 25,7	**1,6** 0,6
Val de Marne	**10 communes les plus pauvres** Département	**40,0** 28,0	**40,7** 28,8	**0,7** 0,7
Seine et Marne	**10 communes les plus pauvres** Département	**41,4** 18,1	**41,3** 18,3	**-0,1** 0,3
Essonne	**10 communes les plus pauvres** Département	**36,8** 21,1	**36,7** 22,0	**-0,1** 0,9
Yvelines	**10 communes les plus pauvres** Département	**40,4** 19,6	**40,5** 19,9	**0,1** 0,4
Haut de Seine	**10 communes les plus pauvres** Département	**41,5** 26,8	**42,7** 27,7	**1,2** 0,9
Paris	**18e, 19e, 20e** Département	**27,5** 17,3	**29,0** 18,3	**1,5** 1,1
(cf. détail par communes de plus de 11000 habitants en annexe 7)				

En outre, **le ratio logements locatifs sociaux/résidences principales est inversement proportionnel au niveau de revenu** des habitants des communes et va de 4,5 % au-dessus de 35 000 € de revenu disponible à 47,5 % pour un revenu inférieur à 15 000 €.

ETIENNE PINTE, MAIRE DE VERSAILLES DE 1995 À 2008, TÉMOIGNE :
*« La réalisation d'une pension de famille dans un beau quartier de Versailles est la preuve que **la fracture territoriale peut être combattue à condition qu'il y ait une volonté politique.** De surcroit, cet établissement est un exemple de mixité sociale puisqu'il accueille des personnes en situation de fragilité, des étudiants et des personnes âgées. »*

Par ailleurs, l'augmentation du ratio est plus forte pour les communes dont les habitants ont les revenus les plus bas (+ 1,3 point) et plus faible pour celles aux revenus les plus élevés (+ 0,2 point).

RÉALISATION DE L'OBJECTIF SRU (source Insee et Observatoire des Logements Sociaux)							
Médiane revenu disponible par UC (en euros)	Résidences principales 2012 (Insee)	Logements locatifs sociaux (source OLS)			En % des résidences principales		
		Janvier 2012	Janvier 2014	Écart 2014-2012	Janvier 2012	Janvier 2014	Écart 2014-2012
Revenu < 15 000 €	192 912	89 120	91 624	2 504	46,2 %	**47,5 %**	**1,3 %**
15 000 € Revenu < 20 000 €	1 354 196	491 228	502 061	10 833	36,3 %	**37,1 %**	**0,8 %**
20 000 € Revenu < 25 000 €	1 088 583	271 150	280 335	9 185	24,9 %	**25,8 %**	**0,8 %**
25 000 € Revenu < 30 000 €	1 025 424	185 148	192 504	7 356	18,1 %	**18,8 %**	**0,7 %**
30 000 € Revenu < 35 000 €	417 367	51 282	54 580	3 298	12,3 %	**13,1 %**	**0,8 %**
35 000 € Revenu	205 711	8 730	9 162	432	4,2 %	**4,5 %**	**0,2 %**
Total communes de plus de 11 000 habitants	4 284 195	1 096 658	1 130 266	33 608	25,6 %	**26,4 %**	**0,8 %**
Total Région Île-de-France	**5 012 046**	**1 166 036**	**1 204 403**	**38 367**	**23,3 %**	**24,0 %**	**0,8 %**
(cf détail par communes de plus de 11 000 habitants en annexe 7)							

Enfin, les 13 communes les plus pauvres (dont le revenu annuel est inférieur à 15 000 €) des 249 analysées sont majoritairement situées en Seine-Saint-Denis et ont des ratios SRU enregistrant pour 8 d'entre elles des taux 2 fois supérieurs à l'objectif fixé.

REVENU < 15 000 € (REVENU MÉDIAN IDF : 22 200 €)						
Dpt	Libellé géographique	Résidences principales en 2012	Logements sociaux 2014 *Source OLS*	Médiane revenu disponible par UC (en €)	Ratio SRU *Source OLS*	Objectif
91	Grigny	8 988	3 863	12 666	43 %	20 %
93	Clichy-sous-Bois	8 913	3 159	12 788	35 %	20 %
95	Garges-lès-Gonesse	12 925	6 447	13 082	50 %	25 %
93	La Courneuve	13 645	7 138	13 122	52 %	25 %
93	Aubervilliers	29 098	10 140	13 282	35 %	25 %
93	Bobigny	16 942	9 572	14 037	57 %	25 %
95	Villiers-le-Bel	9 257	5 002	14 103	54 %	25 %
93	Pierrefitte-sur-Seine	9 448	3 458	14 140	37 %	25 %
93	Stains	12 313	7 277	14 359	59 %	25 %
95	Sarcelles	18 142	10 170	14 377	56 %	25 %
93	Saint-Denis	42 095	19 337	14 386	46 %	25 %
93	Villetaneuse	4 362	2 461	14 574	56 %	25 %
77	Montereau-Fault-Yonne	6 784	3 600	14 667	53 %	hors SRU
		192 912	**91 624**		**47 %**	

2.3 CRISE AIGÜE DU LOGEMENT SOCIAL EN ILE-DE-FRANCE

Un niveau de construction de logements sociaux très en deçà des besoins.
Près de 32 000 logements sociaux ont été financés en 2013 et 28 000 en 2014 mais du fait de blocages et de freins en tout genre, les réalisations sont toujours sensiblement inférieures aux autorisations accordées[7].
La région est ainsi loin des objectifs qu'il conviendrait de se fixer pour rattraper le retard considérable engrangé au cours des 25 dernières années.

Toutefois, Le nombre de logements locatifs sociaux de la région Ile-de-France a augmenté de 3,3 % entre janvier 2012 et janvier 2014 (+ 38 000 logements), ce qui montre un accroissement par rapport au rythme constaté précédemment (+ 6 % en dix ans, entre 2002 et 2012).

La demande massive de logements locatifs sociaux en Ile-de-France est supérieure à celle exprimée en province.
Elle a augmenté de plus de 20 % en dix ans et ne cesse de croître : 550 000 demandeurs recensés en décembre 2013 et 576 000 en décembre 2014, soit une progression de 2,7 % en un an seulement. L'Île-de-France concentre le tiers des demandeurs de logements sociaux en France (32 %). En 2014, l'ancienneté moyenne des demandes est de 31 mois pour l'Ile-de-France, contre 15 mois en province.

Source : Cours des Comptes	Île-de-France	Province	France
Nombre de logements sociaux (01-01-2013) en millions	1,20	3,22	4,42
Nombre de demandeurs (2e trimestre 2013) en millions	0,56	1,21	1,77
Ratio demandeurs / logements sociaux	47 %	38 %	40 %
Ancienneté moyenne des demandes (mai 2014)	31 mois	15 mois	

Le taux de relogement est plus élevé en grande couronne et la demande plus forte en petite couronne.
Au 31 décembre 2013, les 558 000 demandes de logement social enregistrées se concentrent à 43 % sur la petite couronne et 27 % sur Paris. **L'importance de cette demande est sans commune mesure avec les possibilités d'attribution dans le parc social existant.** Seulement 91 000 logements sociaux ont été proposés à la location en 2012 en Ile-de France, dont 75 000 du fait du départ des précédents locataires et seulement 13 000 relevant de l'offre neuve[8].

Répartition des attributions de logements sociaux

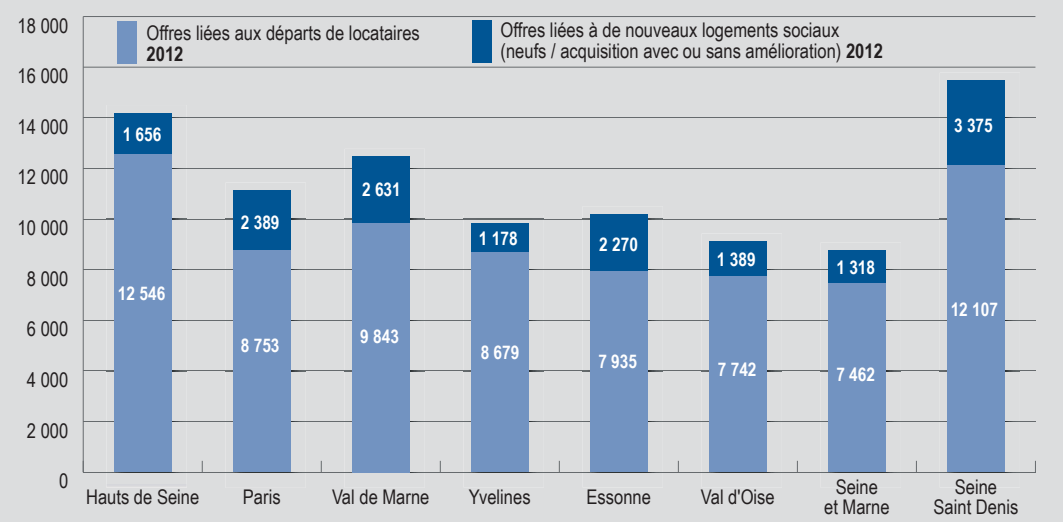

Au niveau régional, la pression de la demande sur l'offre est particulièrement élevée puisque le ratio du nombre de demandeurs par rapport à l'offre de location est de 6 points. Ainsi un demandeur doit attendre 6 ans avant d'obtenir un logement. Paris atteint un niveau culminant avec un taux de 13,5.

[7] L'objectif fixé par le SDRIF pour les logements sociaux est une augmentation du parc de 570 000 logements en 16 ans, soit 35 000 par an.
[8] Observatoire du logement social : données repères 2014.

[9]	Nb de demandeurs	Offre à la location	Rapport demandeurs / Offre
Seine-Saint-Denis	81 774	15 482	5,3
Val d'Oise	45 540	9 131	5,0
Val-de-Marne	71 380	12 474	5,7
Seine-et-Marne	42 068	8 780	4,8
Essonne	38 540	10 205	3,8
Yvelines	41 191	9 857	4,2
Hauts-de-Seine	77 402	14 202	5,5
Paris	146 345	11 142	13,1
Ile-de-France	**544 240**	**91 273**	**6,0**

➘ Une hausse de logements sociaux cependant inadaptés au profil des demandeurs.
Les logements sociaux sont agrées par l'Etat et financés par l'apport de fonds publics. Il existe plusieurs catégories de financements :

- **LES LOGEMENTS PLAI - PRÊT LOCATIF AIDÉ D'INTÉGRATION :** ils sont destinés aux personnes en difficulté. Les loyers PLAI sont plus bas que ceux appliqués pour les logements sociaux (1 200 euros par mois pour une personne seule). Le montant maximal est fixé par l'État (actualisation mai 2009).
  - Paris et les communes limitrophes : 5,87 €/m²
  - Agglomération parisienne, zones d'urbanisation, villes nouvelles (zone 1) : 5,51 €/m²
  - Reste de l'Ile-de-France (zone 2) : 4,83 €/m²

- **LOGEMENTS PLUS - PRÊT LOCATIF À USAGE SOCIAL :** le PLUS finance la création des logements sociaux classiques (moins 2 100 euros pour une personne). Les loyers maximaux des logements PLUS sont un peu supérieurs à ceux des PLAI :
  - Paris et les communes limitrophes: 6,58 €/m²
  - l'agglomération parisienne (zone 1) : 6,19 €/m²

- **LOGEMENTS PLS - PRÊT LOCATIF SOCIAL :** Ce type de logement est destiné aux classes moyennes. Le plafond de ressources exigé du locataire est supérieur de 30 % au plafond demandé pour un logement social classique.
  - par exemple, à Paris, **une personne seule peut prétendre à un logement PLS si ses ressources sont inférieures à 29 924 euros, soit 2 800 euros.**
  - **Un ménage ne doit pas disposer de plus de 44 723 euros** de ressources annuelles.

PLAFONDS DE RESSOURCES MENSUELLES SELON LA COMPOSITION DU FOYER, LE TYPE DE LOGEMENT ET LE TERRITOIRE

	Paris			Province		
Unité : en euros	Célibataire	Couple	Couple avec deux enfants	Célibataire	Couple	Couple avec deux enfants
Logement très social (PLAI)	1 055	1 720	2 468	917	1 336	1 788
Logement social (PLUS)	1 918	2 867	4 487	1 668	2 227	3 233
Logement peu social (PLS)	2 494	3 727	5 833	2 168	2 895	4 203

Source : *ministère du développement durable - 2014*
http://www.inegalites.fr/spip.php?page=article&id_article=1617

Les agréments passent à une moyenne de 25 000 par an entre 2009 et 2012 à 29 000 par an entre 2013 et 2015. Pour mémoire, 19 000 logements sociaux ont été mis en service en 2012 et 2013 (cf. supra).

[9] Observatoire du logement social : données repères 2014.

Évolution 2005/2015 des agréments accordés en Île-de-France selon le type de financement (hors ANRU)

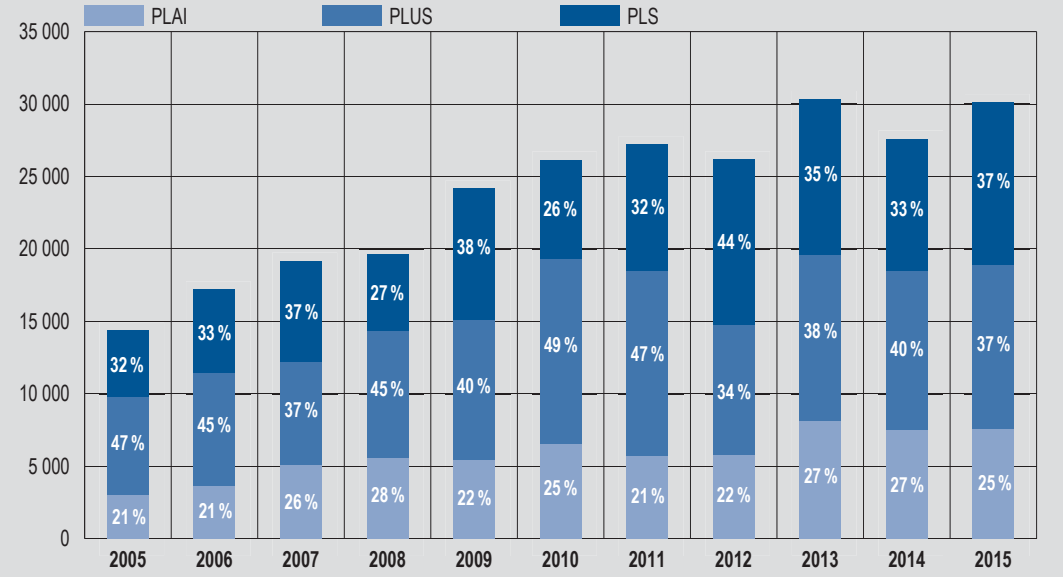

Source : *Sisal 2005-2015, traitements OLS*

Au cours de la période 2005-2015, la part des agréments PLS a toujours été nettement supérieure à celle des PLAI, avec un écart disproportionné en 2012, où le PLS représentait 44 % des agréments contre 22 % pour le PLAI. Selon la Cour des comptes, en 2014, **« les logements très sociaux (PLAI) ne représentent que 25% des logements financés en Île-de-France et moins de 30 % à Paris alors que 70 % des demandeurs y sont éligibles. »**

On observe donc un contraste saisissant qui conduit à une inadaptation de l'offre produite par rapport au profil des demandeurs de logements sociaux. En effet, seul 10 % de la production de logements sociaux l'a été au bénéfice des ménages très modestes (c'est-à-dire logement type PLAI).[10]

POSITION DU SECOURS CATHOLIQUE : Il manque de nouveaux logements sociaux pour répondre à la demande. De surcroît, la production de logement social avec des loyers abordables pour les ménages les plus modestes apparaît largement sous dimensionnée. De ce fait, il devient nécessaire d'en construire plus en prenant en compte le profil des demandeurs de logements sociaux.

Les logements privés vacants[11] se concentrent majoritairement dans les communes à revenus élevés. Dans ce contexte de pénurie, le nombre de logements vacants en région Ile-de-France est de 290 000 et représente 6,2 % du parc de résidences principales.

% LOGEMENTS VACANTS EN FONCTION DU NIVEAU DE REVENU DES COMMUNES ET ARRONDISSEMENTS DE PARIS

Médiane revenu disponible par UC (en euros)	2012		
	Logements principaux	Logements principaux vacants	% logements vacants
< 15 000 €	206 987	12 831	6,2 %
Entre 15 000 € et 20 000 €	1 459 271	84 592	5,8 %
Entre 20 000 € et 25 000 €	1 172 854	66 143	5,6 %
Entre 25 000 € et 30 000 €	1 140 984	74 142	6,5 %
Entre 30 000 € et 35 000 €	476 513	32 687	6,9 %
> 35 000 € Revenu	262 871	20 024	7,6 %
Total communes de plus de 11 000 hab.	**4 719 480**	**290 418**	**6,2 %**

[10] Extrait du rapport FAP, 2015, le mal logement en Ile-de-France

[11] Un logement vacant est un logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants :
- proposé à la vente, à la location ;
- déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation ;
- en attente de règlement de succession ;
- conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés ;
- gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (exemple un logement très vétuste...). INSEE.

Cet indicateur est révélateur des inégalités territoriales. Les logements vacants sont d'une part plus nombreux dans les communes aux revenus élevés. En effet, **le taux de logements vacants va croissant en fonction du revenu** médian par UC des habitants des communes à partir de 25 000 €.

D'autre part, le taux de 6,2 % enregistré dans les communes les plus pauvres (revenu médian inférieur à 15 000 €) peut paraître inquiétant, sachant que les petits propriétaires ne disposent pas toujours des moyens pour les rénover afin de les remettre sur le marché de l'immobilier.

POSITION DU SECOURS CATHOLIQUE : dans le contexte de pénurie du logement, il paraît crucial que les élus affichent une volonté politique de mobiliser l'offre de logement existante pour la remettre sur le marché en les conventionnant à des loyers abordables ce qui permettrait de favoriser la mixité sociale dans les communes les plus aisées.

2.4 UNE APPLICATION PARTIELLE ET INÉGALE DU DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE (DALO) EN FONCTION DES DÉPARTEMENTS.

PRINCIPE DU DALO

La loi du 5 mars 2007 a institué le **droit au logement opposable** (Dalo). Elle désigne **l'État comme garant** du droit à un logement ou un hébergement décent de toute personne qui ne parvient pas à y accéder ou s'y maintenir par ses propres moyens. Ainsi, depuis le 1er janvier 2008, **toute personne ou famille** éprouvant des difficultés particulières, en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence, **peut faire valoir son droit à un logement** (Dalo) ou à un hébergement (Daho), en envoyant un recours amiable (formulaire Cerfa) auprès de la commission de médiation départementale (Comed).

Selon le comité de suivi DALO[12], de 2008 à 2013, l'Île-de-France est la région qui concentre le plus de recours DALO avec 248 773 dossiers. En 2014, cela représente 57 % des recours déposés au niveau national.

➘ Une concentration des recours en petite couronne, particulièrement à Paris et en Seine-St-Denis.
En 2014, au niveau des départements de la région, on constate que :
- **67 % des recours** reçus en Île-de-France **se concentrent en petite couronne** (Paris, Seine-Saint-Denis, Val-de Marne-et Hauts-de-Seine).
- **Paris (11 367) et la Seine-Saint-Denis (10 332)** sont les départements où le nombre de recours Dalo est le plus élevé aussi bien en Ile-de-France qu'au niveau national.

➘ Des taux des décisions favorables disparates en fonction des départements.
En 2014, en Ile-de-France, la moyenne des taux des décisions favorables est de 32,9 %. **Les taux de décisions favorables des huit départements d'Île-de-France sont nettement en baisse depuis 2008.** Cette tendance s'accentue entre 2013 et 2014 pour les départements de Seine-Saint-Denis (de 46,4 % à 33,6 %), de l'Essonne (de 34,4 % à 25,9 %), des Yvelines (de 30,4 % à 23,1 %) et du Val-d'Oise (de 25,3 % à 20,9 %).

Entre 2013 et 2014, le taux de décisions favorables de Paris baisse de 47,9 % à 44,8 % tout en se maintenant largement au-dessus de la moyenne nationale (32,2 %).

Les Hauts-de-Seine progressent de 21,9 % à 24,6 % de décisions favorables mais restent à plus de 8% en dessous de la moyenne nationale de 32,2 %.

Cette tendance à la baisse, s'explique principalement par un durcissement des COMED dans l'appréciation des

[12] Le comité de suivi a pour mission de formuler toute proposition relative à la mise en œuvre du droit au logement opposable. Il donne son avis sur toute question dont le gouvernement le saisit. Il élabore chaque année un rapport qu'il remet au Président de la République, au Premier ministre et au parlement. http://www.hclpd.gouv.fr/le-comite-de-suivi-a39.html

critères d'éligibilité. Certaines tendent même à adapter le nombre de ménages reconnus prioritaires en fonction de l'offre de relogement disponible. Cela n'est pas l'esprit de la loi.

En outre, si le taux de décision favorable est très faible, cela tient en partie à un déficit criant en matière d'information et d'accompagnement des personnes éligibles au DALO. Celles-ci sont peu ou pas accompagnées dans cette démarche, ainsi, un grand nombre de dossiers ne sont pas bien préparés alors que les personnes pourraient être reconnues prioritaires au regard des démarches effectuées et des critères fixés par la loi.

POSITION DU SECOURS CATHOLIQUE : Il est essentiel que les services sociaux des collectivités territoriales puissent s'organiser pour faire valoir ce droit au logement aux personnes qui seraient éligibles. Le faible taux actuel de décisions positives, associé à de grandes disparités d'un département à l'autre (45 % à Paris, 20,9 % dans le Val d'Oise) pose le problème de l'appréciation des critères prévus par une loi nationale appliquée de manière inéquitable en fonction du département dans lequel le requérant a déposé son recours. Il convient donc de faire en sorte que les commissions de médiation départementales (COMED) puissent apprécier les critères dans l'esprit de la loi et non en fonction de l'offre de relogement disponible sur leur territoire.

➘ Une inégalité des relogements en fonction des départements.
L'Ile-de-France est aussi **la région où le droit peine le plus à être appliqué avec 44 000 ménages reconnus prioritaires en attente de relogement,** ce qui représente 73% de l'ensemble des ménages restants à reloger sur le plan national.

Le niveau de relogement est tout de même en augmentation notamment entre 2011 (6 087) et 2014 (10 492). En 2014, 3 départements ont un niveau de relogement en baisse par rapport à l'année précédente : (2 933 en 2013 contre 2 885 en 2014), la Seine et Marne (1 205 en 2013 contre 1 117) et le Val-d'Oise (679 en 2013 contre 605 en 2014). À l'inverse, la Seine-St-Denis effectue depuis 2011 (755 ménages) une progression constante et forte du nombre de ménages reconnus Dalo logés pour atteindre 2 268 en 2014.

La mobilisation des contingents préfectoraux est très inégalement utilisée. On observe des écarts importants entre Paris qui mobilise pleinement son contingent préfectoral (90 %) et un département comme les Hauts-de-Seine qui a le plus faible taux de la région (23 %). Ainsi, il y a 4 départements en dessous de la moyenne francilienne de la mobilisation de son contingent (62 %), à savoir les Hauts-de-Seine, les Yvelines, le Val-d'Oise et l'Essonne. Il s'agit de toute la partie ouest de la région.

Nombre d'attributions DALO selon le contingent en IdF (2014)

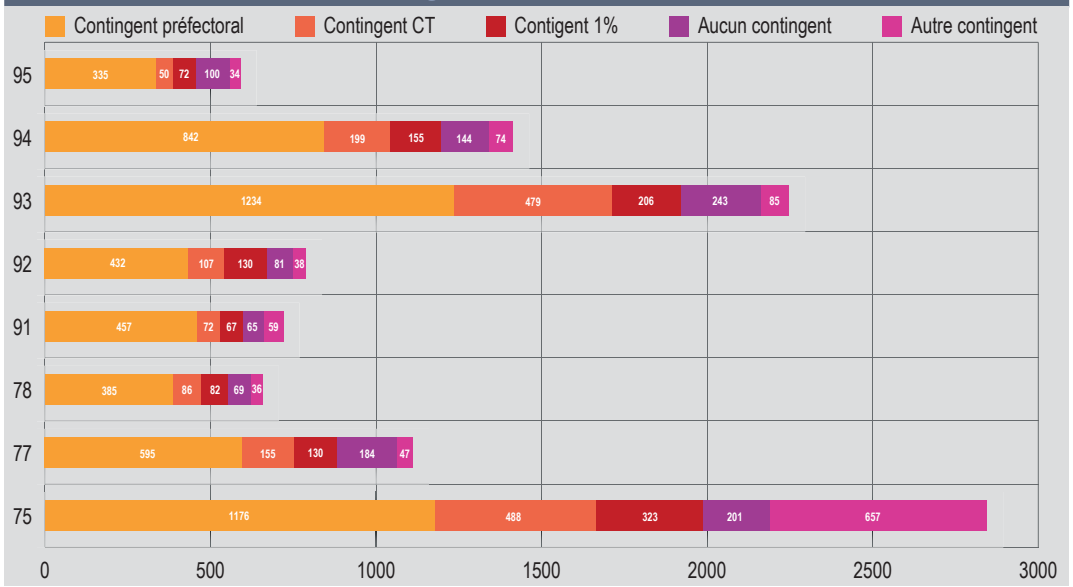

Enfin, **la mobilisation des contingents des collectivités est trop faible pour contribuer à l'effort de relogement des ménages prioritaires.** En effet, Paris (soit 17,2 % de l'ensemble des attributions en 2014), la Seine-St-Denis (21,3 %), sont les deux seuls départements à avoir le plus mobilisé ce contingent, en étant au-dessus de la moyenne francilienne située à 15,8 %. Il serait intéressant d'obtenir le détail pour observer par département, les collectivités qui ont proposé un logement aux ménages prioritaires.

À nouveau, les 4 départements de l'Ouest parisien ont eu respectivement moins de 130 relogements sur ce contingent.

POSITION DU SECOURS CATHOLIQUE : • Les écarts de relogements d'un département à l'autre ne sont pas acceptables dans une région telle que l'Ile-de-France. Les communes ont aussi une responsabilité en matière de relogement des ménages prioritaires DALO même si l'Etat est désigné comme garant du droit au logement. Dans ce sens nous souhaitons que les collectivités locales contribuent au relogement des ménages tel que cela est défini dans la circulaire du 6 février 2015 qui donne instruction aux Préfets de demander de mobiliser le contingent des collectivités territoriales pour le relogement des ménages DALO. Nous sommes aussi favorables à ce que la loi puisse fixer un objectif de relogement à hauteur de 25 % sur le contingent des collectivités territoriales.

• Par ailleurs, il faudrait évaluer de manière plus précise la mise en œuvre de ces dispositions ; il convient donc que soient publiés par le ministère du Logement les chiffres des ménages prioritaires en fonction de leur commune de résidence, de ceux relogés sur leur commune d'origine et de ceux restant à reloger.

© XAVIER SCHWEBEL / SC-CF

3. UNE RÉPARTITION GEOGRAPHIQUE INÉQUITABLE DE L'HÉBERGEMENT D'URGENCE

Un hébergement d'urgence en hôtel en forte progression et concentré sur les territoires défavorisés (Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne).

Alors que les nuitées hôtelières quotidiennes étaient d'environ 19 800 en novembre 2012[13], la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement fait état d'un volume de nuitées d'environ 32 000 en 2015 (cf. ci-dessous).

La DRIHL précise que **chaque jour en Ile-de-France, le dispositif d'hébergement et de logement adapté financé par l'Etat accueille, tous modes d'hébergements confondus[14], 75 000 personnes** sans domicile et en situation de détresse sociale, avec :

[13] Source : Institut d'aménagement urbain (IAU) Note Rapide 611. Nuitées financées par l'Etat et les conseils généraux.

[14] Le dispositif d'hébergement d'urgence et d'insertion pris en compte dans le plan de lutte contre la pauvreté inclut dans son champ : hôtels, CHU (centre d'hébergement d'urgence), CHS (centre d'hébergement et de stabilisation), CHRS (centre d'hébergement et de réinsertion sociale), FJT (foyer de jeunes travailleurs), FTM (foyer de travailleurs migrants), RS (résidences sociales).

- une forte concentration des capacités d'hébergement (dont des nuitées hôtelières) en Seine-Saint-Denis et dans le nord-est de Paris,
- des publics très diversifiés dans leurs besoins et leurs parcours (familles avec enfants, grands isolés, jeunes, migrants et demandeurs d'asile, femmes seules avec enfants, femmes victimes de violence, femmes enceintes ou sortant de maternité, sortants de prison, jeunes...),
- des problématiques d'« interdépartementalité » et de mobilité des populations plus prégnantes que dans d'autres régions,
- un accompagnement social qui peut être fragilisé par l'instabilité de l'hébergement.

3.1 UNE CONCENTRATION DES NUITÉES SUR PARIS ET LA PETITE COURONNE

Paris concentre 20 % des nuités en 2015, la petite couronne en concentre 41 % dont, 27 % en Seine-St-Denis.

Répartition des nuitées hôtelières en Ile-de-France

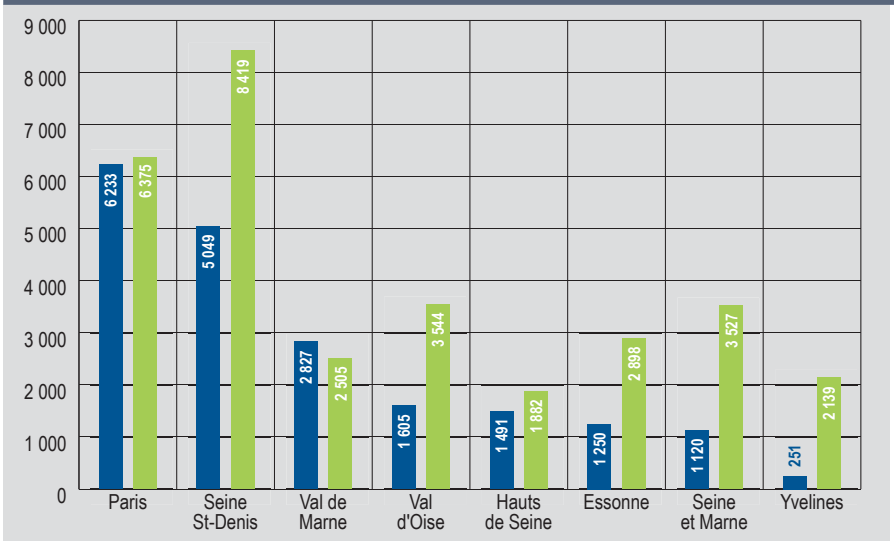

Répartition des opérateurs orienteurs en fonction du département de localisation des nuitées (en nombre de nuitées quotidiennes) (BOP 177 et 303)

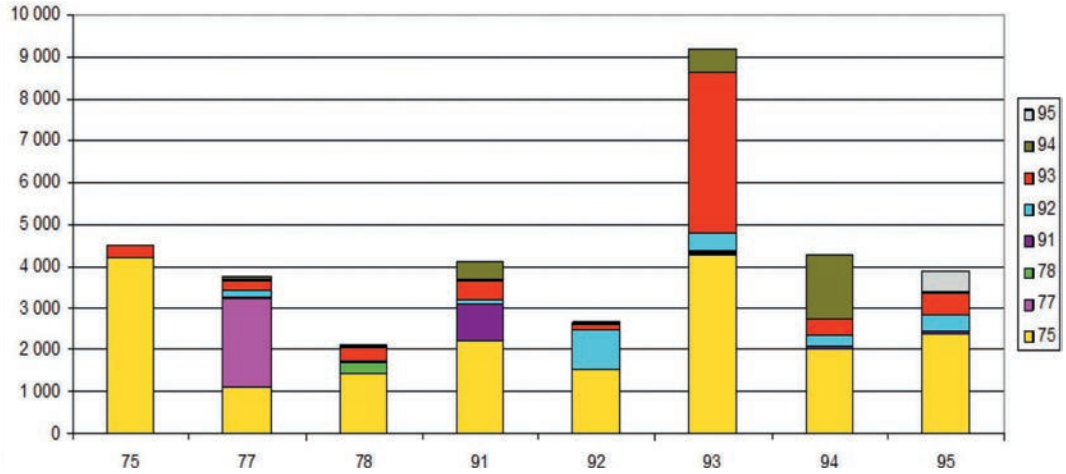

Extrait de l'enquête flash de la DRIHL dans la nuit du 8 au 9 octobre 2013 sur les nuitées d'hôtel financées par l'Etat

Les constats issus de l'enquête DRIHL[15] réalisée en octobre 2013 :
- Les nuitées mobilisées par les opérateurs parisiens sont captées à 81 % en dehors de la capitale.
- Les départements de petite couronne utilisent également de manière importante les parcs hôteliers d'autres

[15] DRIHL : direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement.

territoires franciliens : 54 % des places concernées dans les Hauts-de-Seine, 42 % dans le Val-de-Marne et 41 % en Seine-Saint-Denis.

- La Seine-Saint-Denis reste le département dont le parc hôtelier est le plus convoité : couverture de 27 % des besoins exprimés en 2013. C'est donc le département le plus pauvre qui contribue le plus à l'hébergement d'urgence.
- C'est vrai également à l'intérieur des départements de l'Ile-de-France. Par exemple, à Paris, 707 personnes sont hébergées dans les arrondissements 1 à 10 alors qu'elles sont 5 668 dans les arrondissements 11 à 20 et 3 157 pour les seuls 18, 19 et 20e arrondissements qui accueillent à eux trois 50 % des personnes logées à l'hôtel dans Paris.
- Les quatre départements de grande couronne contribuent encore davantage à l'accueil sur leurs territoires de familles orientées à l'hôtel : près de 40 % des nuitées régionales sont réalisées sur ces territoires alors qu'ils ne mobilisent pour leurs besoins propres que 7 % des nuitées en 2013.

Dans ce contexte, Paris et la Seine-St-Denis orientent des ménages sur tous les départements de la région. En outre, le département des Hauts-de-Seine est le troisième, après Paris, à orienter des ménages sur plusieurs autres départements (5) alors qu'il est uniquement le 5e en terme de demandes. Ce département n'aurait-t-il pas les moyens de les prendre en charge sur son territoire ?

3.2 LA PAUVRETÉ S'AJOUTE À LA PAUVRETÉ

En effet, deux départements défavorisés, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne cumulent une forte concentration du parc social et une forte densité d'hôtels sociaux.

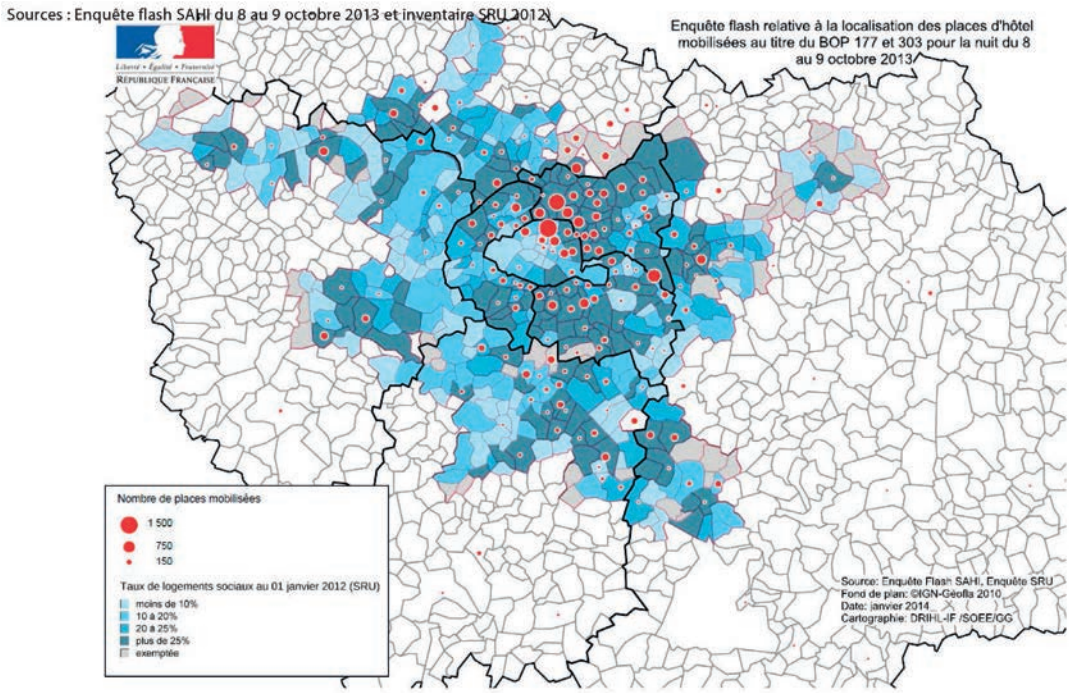

3.3 LES COMMUNES LES MOINS RICHES SONT SOUVENT LES PLUS ACCUEILLANTES[16]

En effet, les communes disposant de lieux d'hébergement sont souvent les moins riches telles Saint-Denis, Brétigny sur Orge ou Argenteuil. Par ailleurs, on constate que dans les Yvelines, les lieux choisis pour loger temporairement les demandeurs d'asile sont Sartrouville, Chanteloup les Vignes, Les Mureaux, Porcheville ou Trappes ; c'est-à-dire les villes les plus pauvres du département.

[16] Enquête 2014 Secours Catholique « villes solidaires avec les plus pauvres en Ile-de-France » réalisée à partir d'un questionnaire adressé aux communes.

Ainsi, la pauvreté s'ajoute à la pauvreté : pourquoi laisse-t-on aux communes disposant des plus maigres ressources le soin de prendre en charge les personnes les plus fragiles ?

Extrait d'une lettre ouverte de François Garay, maire des Mureaux (Yvelines), au Préfet de la région Ile-de-France – décembre 2014.

« La coupe est pleine. Le Samu social nous envoie un très grand nombre de personnes venues des Yvelines mais aussi de toute la région. Notre ville compte 46 % de logements sociaux, on est en pleine rénovation urbaine, on a des foyers de travailleurs étrangers, des écoles pleines avec des classes pour enfants non francophones et un centre social qui ne désemplit pas. Il faut absolument que les personnes à héberger soient réparties plus équitablement. »

POSITION DU SECOURS CATHOLIQUE : Il n'est pas normal qu'un département aussi précarisé que la Seine-St-Denis se voit « pillé » de la moitié des places d'hébergement disponibles de son département alors que dans le même temps, le 115 de ce département ne peut répondre à l'ensemble des demandes d'hébergement d'urgence. Les autres départements de la région doivent pouvoir davantage contribuer à l'hébergement d'urgence notamment des personnes relevant de Paris.

POSITION DU SECOURS CATHOLIQUE : développer une offre d'hébergement en faisant appliquer l'article L.312-5-3 du CASF[17] qui impose un quota de places d'hébergement aux communes (1 place d'hébergement pour 2000 habitants pour les communes de 50 000 à 10 000 habitants, et 1 place pour 1000 habitants pour les communes de plus de 100 000 habitants) et prévoit un dispositif d'amendes sur le même modèle que ce qui existe pour la production de logements locatifs sociaux.

[17] CASF : Code de l'action sociale et des familles.

© CHRISTOPHE HARGOUES / SCCF

4. LES INÉGALITÉS CROISSANTES DU SYSTÈME ÉDUCATIF

Comme l'indique en préambule **le rapport « Grande pauvreté et réussite scolaire » de mai 2015, établi par l'inspecteur général de l'éducation nationale :** « les évaluations internationales, notamment PISA, soulignent que *"la corrélation entre le milieu socio-économique et la performance"* est bien plus marquée en France *"que dans la plupart des autres pays de l'OCDE"*. **Le système d'éducation français *"est plus inégalitaire en 2012 qu'il ne l'était 9 ans auparavant*** *et les inégalités sociales se sont surtout aggravées entre 2003 et 2006 (43 points en 2003 contre 55 en 2006 et 57 points en 2012).* ***En France, lorsque l'on appartient à un milieu défavorisé, on a clairement aujourd'hui moins de chances de réussir qu'en 2003"***. S'ajoute à ce constat que *"les élèves issus de l'immigration sont au moins deux fois plus susceptibles de compter parmi les élèves en difficulté."*. Enfin, en France, *"les élèves issus d'un milieu socio-économique défavorisé n'obtiennent pas seulement des résultats nettement inférieurs, ils sont aussi moins impliqués, attachés à leur école, persévérants, et beaucoup plus anxieux par rapport à la moyenne des pays de l'OCDE."* ».

Un directeur d'école en quartier prioritaire de Seine-Saint-Denis témoigne :

- « Dans notre établissement, 95 % de la population scolaire est classée en catégorie C (défavorisés) ou D (très défavorisés). Nous n'avons aucune famille classée A, famille aisée. Je suis dans cette école depuis 2003. **Avec les années, on peut dire que la situation des familles s'est dégradée. Ici, il y a une misère sociale.** »

- « Les enseignants pensent qu'ils vont venir faire la leçon qu'ils ont préparée. Mais l'enfant qui n'a pas mangé ou pas dormi, n'est pas prêt pour apprendre. »

4.1 DES DISPARITÉS TERRITORIALES D'ACCÈS AUX DIPLÔMES

En Ile-de-France, l'indicateur «part de la population de plus de 15 ans sans diplôme » fait apparaître de fortes inégalités :

PART DE LA POPULATION DE PLUS DE 15 ANS SANS DIPLÔMES (EN %)			
	2012	2007	Écart
Seine-Saint-Denis	29,0	29,7	-0,6
Val d'Oise	20,2	20,5	-0,3
Val-de-Marne	18,0	18,9	-0,9
Seine-et-Marne	17,2	18,5	-1,3
Essonne	15,8	16,4	-0,6
Yvelines	13,9	15,1	-1,3
Hauts-de-Seine	13,4	14,7	-1,3
Paris	12,4	13,8	-1,5
Ile-de-France	17,1	18,1	-1,0
France métropolitaine	**17,2**	**19,1**	**-1,8**

Pour une moyenne de 17,1 % de personnes de plus de 15 ans sans diplôme en Ile-de-France la Seine Saint Denis se situe à 29 % alors que Paris est à 12,4 % et que les Hauts de Seine et les Yvelines sont à moins de 14 %. On constate par ailleurs que si ce ratio s'améliore de 1 point entre 2007 et 2012 au niveau de la région, **c'est en Seine-Saint-Denis et dans le Val-d'Oise qu'il progresse le moins (de respectivement 0,6 et 0,3 point en 5 ans).**

Ces inégalités sont encore plus élevées au niveau des communes les plus pauvres de chaque département, où le ratio est supérieur de 6 à 11 points à la moyenne du département. **En Seine-Saint-Denis, 37 % de la population n'a pas de diplôme dans les 10 communes les plus pauvres ; le ratio est de 30 % dans les communes les plus pauvres du Val-d'Oise. Le ratio dépasse 40 % dans 4 communes de ces deux départements.**

PART DE LA POPULATION DE PLUS DE 15 ANS SANS DIPLÔME (EN %)				
Communes de plus de 11 000 habitants. Source Insee		2012	2007	Écart
Seine-Saint-Denis	**10 communes les plus pauvres**	**36,9**	**37,5**	**-0,6**
	Département	29,0	29,7	-0,6
Val d'Oise	**10 communes les plus pauvres**	**29,8**	**30,2**	**-0,4**
	Département	20,2	20,5	-0,3
Val de Marne	**10 communes les plus pauvres**	**24,1**	**25,3**	**-1,2**
	Département	18,0	18,9	-0,9
Seine et Marne	**10 communes les plus pauvres**	**24,5**	**26,2**	**-1,7**
	Département	17,2	18,5	-1,3
Essonne	**10 communes les plus pauvres**	**24,0**	**24,2**	**-0,2**
	Département	15,8	16,4	-0,6
Yvelines	**10 communes les plus pauvres**	**25,2**	**27,0**	**-1,8**
	Département	13,9	15,1	-1,3
Haut de Seine	**10 communes les plus pauvres**	**19,9**	**21,1**	**-1,2**
	Département	13,4	14,7	-1,3
Paris	**18e, 19e, 20e**	**17,9**	**19,8**	**-1,9**
	Tous arrondissements	12,4	13,8	-1,5
Ile de France		17,1	18,1	-1,0
France métropolitaine		**17,2**	**19,1**	**-1,8**
(cf détail par communes de plus de 11 000 habitants en annexe 8)				

4.2 DES DISPARITÉS TERRITORIALES D'ACCÈS À LA SCOLARISATION PRÉCOCE

La scolarisation précoce est très faible en Seine-Saint-Denis :

Le docteur M.D., pédiatre à Sevran, témoigne : « certains enfants ont des retards de langage, même dans leur propre langue. Il faudrait plus d'accueils à petits effectifs »

TAUX DE SCOLARISATION DES ENFANTS DE DEUX ANS		
	Rentrée 2013-2014	Rentrée 2014-2015
Seine-Saint-Denis	1,7	2,3
Val d'Oise	3,8	4,9
Val-de-Marne	5,3	5,2
Seine-et-Marne	4,3	3,8
Essonne	3,6	3,5
Yvelines	5,8	5,5
Hauts-de-Seine	5,0	4,5
Paris	3,6	3,8
Ile-de-France	4,0	4,1
France métropolitaine	**11,9**	**11,7**
Source : *MENESR-DEPP*		

La Cour des comptes, dans le cadre de « l'enquête sur l'égalité des chances selon les lieux de scolarisation des élèves-nov. 2014 », indique que les seules études concluantes montrent que les effets positifs d'une scolarisation précoce sont élevés quand elle concerne des enfants de locuteurs non francophones ou de milieux défavorisés, enfants que l'on retrouve plus particulièrement dans les zones en progression démographique comme l'Ile-de-France.

Le CNLE (Conseil national des politiques de luttes contre la pauvreté et l'exclusion sociale), observe quant à lui, le fait que les jeunes issus de l'immigration ont été peu nombreux à avoir été scolarisés au moins trois ans à l'école maternelle. Il explique ainsi un retard d'acquisition de compétences linguistiques, avant le CP, retard qui peut être considéré comme le début d'un long processus de décrochage scolaire. (Les cahiers du CNLE 2015).

L'impact du mode de garde des enfants de moins de trois ans sur leur langage est à souligner. On sait que la garde « extra familiale » facilite le développement langagier[18].

Or, l'offre d'accueil pour les enfants de moins de trois ans est très marquée par les disparités territoriales. (Cf. Rapport d'information au Sénat de juillet 2014). Parmi les départements les mieux dotés, ceux des zones urbaines disposant d'un fort potentiel fiscal, comme Paris ou les Hauts-de-Seine. À l'inverse, parmi les départements où les offres sont les plus réduites, ceux des zones urbaines défavorisées comme la Seine-Saint-Denis et le Val-d'Oise.
Pour la Cour des comptes, *« l'accès des familles à un mode de garde reste largement dépendant du niveau de leurs revenus. Ainsi, 64 % des ménages les plus aisés font garder leur enfant, contre 8 % pour les familles les plus modestes ».*

POSITION DU SECOURS CATHOLIQUE : privilégier la préscolarisation des enfants dans les territoires les plus pauvres, augmenter la capacité d'accueil des moins de 3 ans, notamment par des haltes garderies ; veiller à la qualité de la formation professionnelle des personnels concernés.

[18] Le développement du langage et de la communication [L'influence du mode d'accueil chez les enfants de deux à trois ans] *Haydée Marcos* 1999.

4.3 DES DISPARITÉS TERRITORIALES MARQUÉES EN MATIÈRE DE RETARD SCOLAIRE

Les inégalités entre les départements et les communes dès l'entrée en 6e :

PART D'ÉLÈVES ENTRANT EN 6E AVEC AU LOINS UN AN DE RETARD À LA RENTRÉE 2013 (EN %)	
Seine-Saint-Denis	16,0
Val d'Oise	12,4
Val-de-Marne	11,4
Seine-et-Marne	11,0
Essonne	11,3
Yvelines	8,7
Hauts-de-Seine	7,6
Paris	9,4
Ile-de-France	11,1
France métropolitaine	**11,2**
Source : *MENESR-DEPP*	

La région parisienne fait le grand écart, en regroupant deux des académies les mieux situées du point de vue du retard scolaire à l'entrée en 6e, Versailles et Paris, avec des taux de retard autour de 10 %, mais aussi l'une de celles où le retard en 6e est le plus fréquent, Créteil, avec un taux de plus de 14 %.

Dans une étude publiée en septembre 2014 sur « les retards scolaires à l'entrée en 6e », **l'INSEE** considère que le retard accumulé avant l'entrée en 6e va peser lourd sur le parcours des **jeunes** au collège.
Il apparait que **les retards scolaires sont plus fréquents dans les territoires marqués par la plus forte précarité économique et sociale des habitants.** Le risque de retard scolaire est lié significativement aux caractéristiques du voisinage, au-delà des seules caractéristiques des élèves.

L'étude constate que les élèves résidant en ZUS sont près de deux fois plus souvent en retard que les autres : parmi les élèves de 6e qui résident dans une ZUS, 21,7 % sont en retard, cette proportion étant deux fois plus faible (11,6 %) chez ceux qui résident hors des ZUS.

Enfin, plus le milieu social est élevé moins les élèves ont de risque d'être en retard. **La proportion d'élèves en retard varie en effet de 3,6 % dans les milieux très favorisés à 20,5 % dans les milieux défavorisés.**
La proportion d'élèves en retard diminue ainsi rapidement lorsqu'augmentent la part des milieux favorisés (parmi les élèves du secondaire) ou le revenu médian par unité de consommation.

4.4 VARIABILITÉ DU RISQUE D'ÉCHEC SCOLAIRE

Dans sa publication ***Géographie de l'Ecole 2014,*** la DEPP[19] propose une typologie des départements, en isolant les caractéristiques les plus repérées comme ayant un impact sur le parcours scolaire des enfants. Une synthèse de variables d'environnement social contribue à caractériser un contexte social dont la connaissance doit s'imposer aux différents acteurs de la communauté éducative et aux décideurs.

Concernant l'académie de Créteil, 2e académie de France par sa population avec 966 640 élèves en 2012 pour les départements de Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Seine-et-Marne, l'étude **souligne le cumul de fragilités en première couronne parisienne** concentrées dans les types « cumul de fragilités économiques, familiales, culturelles en milieu urbain » (un canton sur trois pour 42 % de population) et « difficultés de vie familiale et habitat social en milieu urbain » (un canton sur deux pour 44 % de la population).

Les risques les plus marqués sont relevés sur l'ensemble de la première couronne et particulièrement en Seine-Saint-Denis. Plus d'un canton sur deux de ce département relève du type « cumul de fragilités économiques familiales et culturelles en milieu

[19] Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

urbain », tous caractérisés par des niveaux élevés de chômeurs dans la population (10 à 15 %), de part de non diplômés parmi les adultes de 45-54 ans (45 à 59 %), de taux de familles monoparentales (10 à 17 %), de ménages habitant en HLM (30 à 60 %). La part de jeunes de 15 à 24 ans non diplômés parmi les non scolarisés est souvent comprise entre 35 % et 48 % : 40 % à Romainville, le Raincy, Pantin, 41 % à Montreuil, à Saint-Denis, et Bobigny, 47 % à la Courneuve, 48 % à Aubervilliers, contre 27 % au niveau national. Cette proportion n'est que de 15 % à Vincennes, dans la même académie. Le revenu médian par unité de consommation n'excède pas 15 000 euros dans ce groupe de cantons.

Les risques seconds concernent la seconde couronne de l'Est Parisien de cette académie, composée presque exclusivement de cantons de type « difficultés de vie familiale et habitat social en milieu urbain ». L'ensemble de la façade ouest de la Seine-et-Marne, est concernée avec des proportions de familles monoparentales supérieures à 8 ou 9 %, des proportions de ménages vivant en HLM de 9 à 20 % et un revenu médian proche des 17 300 euros.

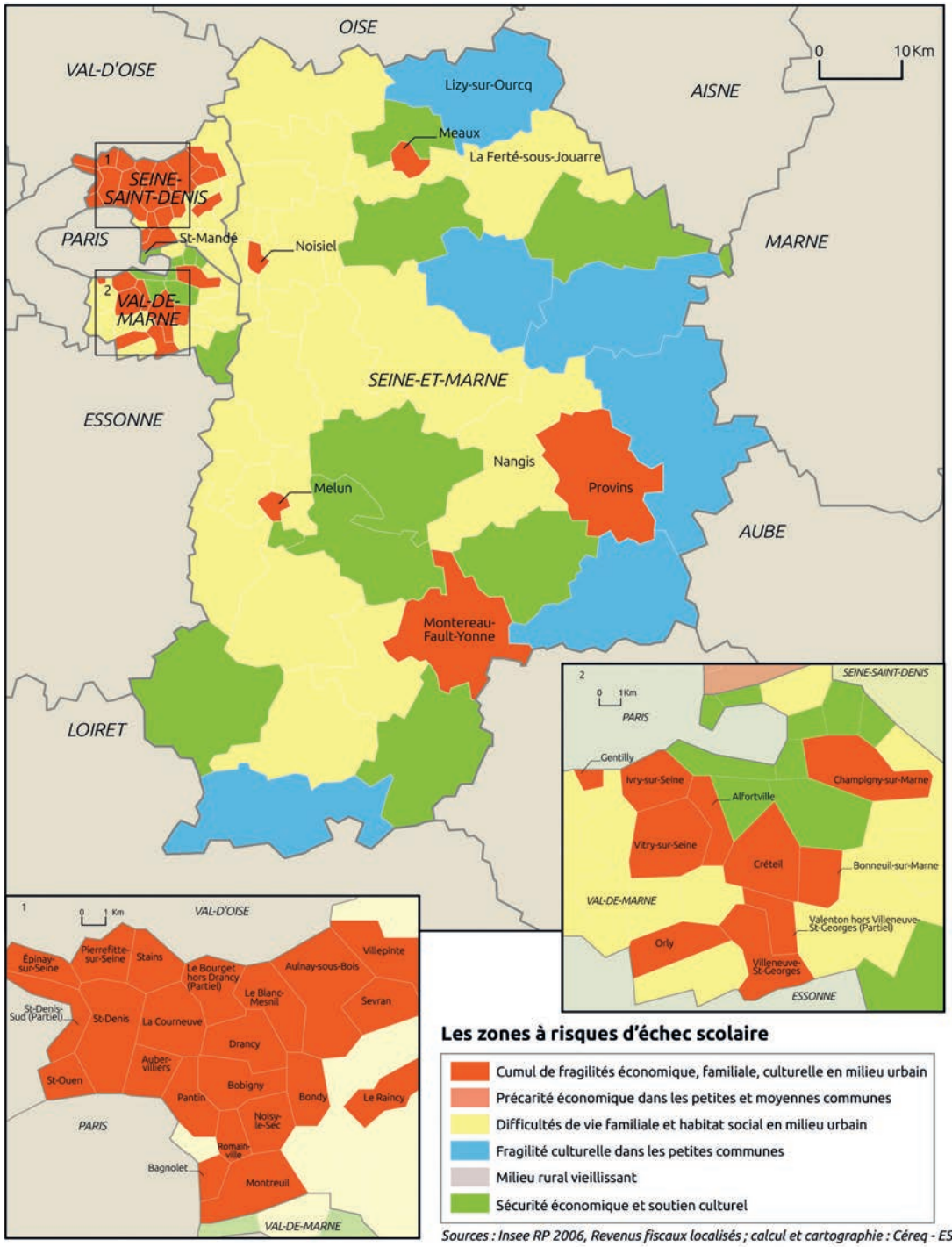

Sources : Insee RP 2006, Revenus fiscaux localisés ; calcul et cartographie : Céreq - ESO Caen

Au-delà de cette couronne, en direction de l'Est plus rural, les profils des cantons varient entre les types « cumul de fragilités économiques, familiales, culturelles en milieu urbain », et « fragilité culturelle dans les petites communes ». Cette mosaïque présente plus de complexité que la couronne située à l'ouest où des isolats de sécurité cohabitent donc avec d'autres poches de difficultés et des zones de fragilité culturelle en milieu rural.

Enfin, exception dans ce paysage, les cantons de type « sécurité économique et soutien culturel » sont localisés au nord du Val-de-Marne (Saint-Mandé, Joinville-le-Pont, Charenton-le-Pont, Maisons-Alfort et Vincennes).

Un risque d'échec scolaire majoré pour les enfants hébergés

Les hébergements d'urgence en hôtel engendrent une forme d'errance pour les familles avec enfants lorsque celles-ci sont amenées à passer d'un hôtel à un autre, d'une commune à une autre, parfois même à changer de département. Leur santé et leur équilibre en pâtissent. Ces « enfants du 115 » sont ainsi déplacés en cours d'année, éloignés de leur lieu de scolarisation qui reste un point d'ancrage social et de repère. Leurs parents doivent alors choisir entre une scolarisation dans une nouvelle école, avec rupture des liens éducatifs et sociaux, ou garder l'ancienne école et assurer à leurs enfants un peu de stabilité, quitte à ce qu'ils effectuent des trajets longs et épuisants, après lesquels ils devront étudier, se lier à de nouveaux camarades, se faire connaître d'un nouvel enseignant. L'horaire du lever, le fait de devoir prendre différents moyens de transports en commun (bus, RER, métro, et souvent longues marches à pied) ne leur offrent pas de bonnes conditions d'apprentissage scolaire. Cet état de fait doit amener l'Education nationale à prendre réellement en compte les situations de grandes difficultés socio-économiques des élèves.

POSITION DU SECOURS CATHOLIQUE : comme préconisé dans le rapport « Grande pauvreté et réussite scolaire » de mai 2015, mettre en place un outil de suivi pédagogique pour les enfants qui sont amenés à changer fréquemment de lieu d'hébergement, pour que le lien scolaire ne se brise pas et que les processus de déscolarisation qui peuvent résulter de cette errance contrainte soient mieux appréhendés et donc prévenus.

4.5 UNE PROPORTION INÉGALE D'ÉLÈVES NE DÉJEUNANT PAS À LA CANTINE SCOLAIRE

Cette proportion est de 37 % en Ile-de-France, **mais atteint 54 % en Seine-Saint-Denis. Elle dépasse 60 % dans les ZUS** de Seine-Saint-Denis, Val-d'Oise et Hauts-de-Seine[20].

PART D'ÉLÈVES DEMI-PENSIONNAIRES OU EXTERNES DANS LE SECOND DEGRÉ				
	Ensemble des établissements		dont ZUS	
	1/2 pensionnaires	Externes	1/2 pensionnaires	Externes
Seine-Saint-Denis	46	**54**	35	**65**
Val d'Oise	58	41	30	**70**
Val-de-Marne	61	39	43	**57**
Seine-et-Marne	71	27	50	48
Essonne	73	26	49	51
Yvelines	74	26	45	**55**
Hauts-de-Seine	61	38	36	**63**
Paris	58	42	58	42
Ile-de-France	63	37	43	**57**
France métropolitaine	**67**	**29**	**47**	**50**

NB : les élèves externes ne prennent pas leur repas de midi dans les établissements.
Source : *MENESR-DEPP*

POSITION DU SECOURS CATHOLIQUE : comme préconisé dans le rapport « Grande pauvreté et réussite scolaire » de mai 2015, faire en sorte que la restauration scolaire devienne un droit sans aucune condition restrictive. Faire en sorte par ailleurs que le coût des cantines scolaires ne soit pas laissé à la charge des communes les plus pauvres.

[20] Tableau extrait du compte-rendu de la réunion du 13 octobre 2015 sur le suivi du plan de lutte contre la pauvreté en Ile-de-France.

© XAVIER SCHWEBEL / SC-CF

5. UN MAUVAIS ÉQUILIBRE DANS L'ACCÈS AUX SOINS

Le docteur M.D., pédiatre à Sevran, témoigne :
« **Les pathologies d'aujourd'hui sont plutôt l'obésité qui monte, et le diabète. Avec les logements en hôtel,** j'ai vu apparaître une population que je ne recevais pas avant ; **ils n'ont pas souvent grand-chose à manger** et, dans les hôtels, **ils n'ont ni four micro-ondes ni frigo.** »

Le rapport enquête de l'observatoire de la santé d'avril 2015 *« Repère sur la santé en Île-de-France »*, indique que **malgré un état de santé globalement bon dans la région, il existe des disparités notables, avec de très fortes inégalités de santé inter et intra-départementales.** Les écarts se creusent depuis plusieurs décennies, renforcés par la crise économique, avec une précarité qui augmente.

De même, **le rapport d'activité de l'ARS (Agence régionale de santé) en Île-de-France** (chiffres 2013) indique que si l'Île-de-France est une région riche, dynamique, jeune et favorisée sur le plan éducatif et culturel, c'est aussi **la région présentant le plus d'inégalités : l'accès aux soins n'est pas équitable et les plus défavorisés sont les plus fragilisés.**

5.1 DES INDICATEURS FAVORABLES MAIS INÉGAUX EN TERMES D'ESPÉRANCE DE VIE

- Avec une espérance de vie à la naissance qui atteint 80,1 ans chez les hommes et 85,5 ans chez les femmes (en 2012), l'Île-de-France se caractérise par une durée de vie moyenne supérieure à celle constatée sur l'ensemble du territoire métropolitain (78,5 ans pour les hommes et 84,8 ans pour les femmes).
- Cependant l'espérance de vie est inégalitaire. On vit en moyenne deux ans plus vieux dans les Hauts-de-Seine qu'en Seine-Saint-Denis.

5.2 UNE RÉGION DE CONTRASTES ET DE DISPARITÉS SANITAIRES

- Paris, le Val-de-Marne et les Hauts-de-Seine affichent un niveau de mortalité par maladies cardiovasculaires inférieur à la moyenne régionale, alors que le Val-d'Oise, la Seine-Saint-Denis, la Seine-et-Marne et l'Essonne connaissent une situation de surmortalité significative.
- Le taux d'obésité infantile est 2 fois supérieur dans les quartiers prioritaires (5,5 % des enfants en CE2) que dans les autres quartiers (2,7 % des enfants en CE2).
- Dans les Hauts-de-Seine, le taux de mortalité par cancer trachée-bronches-poumon est jusqu'à trois fois plus élevé dans les communes du nord-est que dans le sud du département (120 cas /100 000H / 24 cas /100 000H),
- L'insécurité alimentaire en Ile-de-France est de 30 % chez les allocataires de minimas sociaux alors qu'elle est de 6,4 % chez l'ensemble des ménages ; dans les quartiers prioritaires elle est de 14 % contre 5,3 % dans les autres quartiers (SIRS IDF 2010).

5.3 DES PATHOLOGIES EN LIEN AVEC L'INSALUBRITÉ DE L'HABITAT ET LE TAUX DE SUR-OCCUPATION

Lorsque l'habitat et les taux de sur-occupation sont très supérieurs à la moyenne nationale, les pathologies comme le saturnisme, la tuberculose, l'intoxication au CO^2, ou les pathologies respiratoires le sont aussi. **Concernant le saturnisme, 1 enfant sur 3 dépistés habite en Île-de-France.** Comme le montre le tableau ci-dessous Paris et la Seine-Saint-Denis sont principalement concernés.

RÉPARTITION DES 992 CAS DE SATURNISME EN ÎLE-DE-FRANCE DE 2006 À 2011	
0,8 %	des enfants habitaient dans les Yvelines
1 %	en Seine-et-Marne
1,3 %	en Essonne
4,4 %	dans le Val-d'Oise
7 %	en Val-de-Marne
12,9 %	dans les Hauts-de-Seine
36 %	**à Paris**
36,5 %	**en Seine-Saint-Denis**
Source : *Document de surveillance du saturnisme en Île-de-France (document Agence Régionale de Santé).*	

5.4 UNE MORTALITÉ INFANTILE QUI DÉPASSE LE NIVEAU NATIONAL

Le taux de mortalité infantile (rapport entre le nombre d'enfants décédés à moins d'un an et l'ensemble des enfants nés vivants) **est de 3,8 pour mille en Ile-de-France contre 3,2 pour mille pour la France. La Seine-Saint-Denis** affiche pour la période considérée par l'INSEE, 2011/2013, **un taux de 4,8 pour 1000 naissances,** creusant un fort écart avec d'autres départements comme les Hauts-de-Seine (3,2) et les Yvelines(3,3).

TAUX DE MORTALITÉ INFANTILE EN ÎLE-DE-FRANCE DE 2011 À 2013		
4,8	pour 1000 dans le	93
4,2	pour 1000 dans le	95
3,6	pour 1000 dans le	75
3,6	pour 1000 dans le	91
3,5	pour 1000 dans le	77
3,5	pour 1000 dans le	94
3,3	pour 1000 dans le	78
3,2	pour 1000 dans le	92
Source : *INSEE, données domiciliées 2011 à 2013.*		

Initié par l'Agence régionale de santé d'Île-de-France pour améliorer ces indicateurs, le projet RémI, (Réduire la mortalité infantile et périnatale) a permis d'analyser les spécificités du département en lien avec ces taux de mortalité élevés. Des facteurs liés à l'accès aux soins et à la coordination des soins dans ce département ont été pointés. L'enquête Delphi Seine-Saint-Denis de 2013 envisageait deux causes primordiales : les délais pour les prises de rendez-vous et la saturation des consultations de PMI.

L'ONPS (Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale) attire par ailleurs l'attention sur ce qu'il appelle « les publics invisibles », parmi lesquelles les familles hébergées au 115 ou chez des tiers, qui ne rentrent pas dans les statistiques « de vie ».

5.5 LE CUMUL DES PAUVRETÉS EN ILE-DE-FRANCE

Une étude a été effectuée en mai 2014 par l'institut d'aménagement et d'urbanisme d'Ile-de-France sur l'évolution de l'indicateur de développement humain IDH-2, indicateur qui mixe à parts égales des **données de santé** (espérance de vie à la naissance pour les deux sexes), **d'éducation** (% de la population âgée de plus de 15 ans sortie du système scolaire avec un diplôme) **et de revenu** (médiane des revenus fiscaux des ménages par unité de consommation).

Le détail du contenu de cet indicateur en 2011 fait apparaître que **tous les départements qui sont en dessous de la moyenne de la région le sont sur les 3 paramètres santé-éducation-revenu,** sauf le Val-de-Marne avec seulement 2 paramètres sur 3. **La Seine-Saint-Denis est par ailleurs très en retrait sur les trois paramètres.**

IDH2 2011				
	Indice santé	Indice éducation	Indice revenu	IDH-2 2011
Seine-Saint-Denis	**0,46**	**0,26**	**0,43**	**0,39**
Val d'Oise	0,49	0,50	0,57	0,52
Val-de-Marne	0,53	0,54	0,60	0,56
Seine-et-Marne	0,46	0,56	0,60	0,54
Essonne	0,53	0,60	0,63	0,59
Yvelines	0,55	0,64	0,68	0,63
Hauts-de-Seine	0,57	0,66	0,69	0,64
Paris	0,56	0,68	0,69	0,64
Région	**0,53**	**0,57**	**0,62**	**0,57**

L'évolution de cet indicateur entre 1999 et 2011 fait apparaître également qu'il progresse moins dans les départements les plus pauvres et notamment en Seine-Saint-Denis, là où il était le plus bas : l'indicateur de Seine-Saint-Denis était inférieur à celui de Paris de 0,23 point en 1999, mais l'est de 0,25 point en 2011.

	IDH-2 2011	IDH-2 2008	IDH-2 1999	Écart 2011 / 1999
Seine-Saint-Denis	0,39	0,40	0,36	**0,03**
Val d'Oise	0,52	0,54	0,48	0,04
Val-de-Marne	0,56	0,57	0,52	0,04
Seine-et-Marne	0,54	0,55	0,48	0,06
Essonne	0,59	0,60	0,54	0,05
Yvelines	0,63	0,63	0,58	0,05
Hauts-de-Seine	0,64	0,64	0,58	0,06
Paris	0,64	0,65	0,59	0,05
Région	**0,57**	**0,58**	**0,52**	0,05

Cette étude montre enfin que **les écarts de valeurs de l'IDH-2 entre les communes d'Ile-de-France (de 0,23 à 0,88 en 2011) sont encore plus importants qu'entre les départements (de 0,39 à 0,64 en 2011).**
Si l'IDH-2 atteint des valeurs égales ou supérieures à 0,80 dans 26 communes en 2011, essentiellement dans l'ouest parisien, à l'inverse **45 communes en 2011 ont un IDH-2 inférieur à 0,4** et sont presque toutes situées **dans la partie ouest de la Seine-Saint-Denis.** Ainsi, parmi les dix communes franciliennes ayant le plus faible IDH-2 en 2011 figurent six communes importantes de Seine-Saint-Denis : Clichy-sous-Bois (0,24), La Courneuve (0,25), Saint-Denis (0,26), Bobigny (0,27), Aubervilliers (0,26) et Stains (0,28).

© CHRISTOPHE HARGOUES / SC-CF

6. CONCLUSION

Le Secours Catholique-Caritas France, à travers cette étude, veut alerter les pouvoirs publics sur le risque majeur de déchirure du tissu social encouru par la région Ile de France. Présents au quotidien auprès des personnes en difficulté, les bénévoles ressentent cet enracinement et ce durcissement des pauvretés dans certains lieux au fil des années et mesurent l'étendue des détresses qui en découlent. Cette étude ne se prétend pas exhaustive mais montre bien que sans changement radical dans la politique d'aménagement de notre territoire francilien, les actions de réparation menées par l'action sociale publique et associative seront de plus en plus insuffisantes à pallier les déséquilibres qui ne cessent de s'accroitre.

Le Secours Catholique souhaite, à travers les propositions qu'il formule, apporter sa contribution à la réflexion et au débat qu'il est indispensable d'ouvrir sur cette question essentielle.

ANNEXES

RETROUVEZ TOUTES LES ANNEXES SUR http://www.secours-catholique.org/sites/scinternet/files/annexesfractureterritoriale2016.pdf

1/ Revenu disponible 2012 par unité de consommation et taux de pauvreté par commune (de plus de 11000 habitants) ; détail des communes les plus pauvres par département — page 2

2/ Revenus fiscaux déclarés par unité de consommation : synthèse 2002-2007-2012 par département, pour la région Ile de France et la France métropolitaine, et pour les 10 communes les plus pauvres de plus de 1100 habitants de chaque département — page 10

3/ Revenus fiscaux par unité de consommation déclarés par commune (de plus de 11000 habitants) : écart entre 2007 et 2012 — page 12

4/ Revenus fiscaux par unité de consommation déclarés par commune (de plus de 11000 habitants) : écart entre 2002 et 2012 — page 19

5/ Taux de chômage par commune (plus 11000 habitants) : écart entre 2007 et 2011 — page 26

6/ Allocataires RSA par commune — page 34

7/ Logements locatifs sociaux en fonction du revenu des habitants des communes de plus de 11000 habitants — page 42

8/ Part de la population de plus de 15 ans sans diplôme — page 48

9/ Synthèse pauvreté-précarité par commune (par revenu disponible croissant) — page 51

ÉTUDE RÉALISÉE PAR :
Elisabeth Finon, Bernard Girardin, Matthieu Hoarau, Hervé du Souich, Marie-Jo Touche, Jacques Valdant.
Photo de couverture : Elodie Perriot / SC-CF

SECOURS CATHOLIQUE - CARITAS FRANCE
Espace Ile-de-France
Tél. : 01 45 49 52 45
espace.iledefrance@secours-catholique.org
www.secours-catholique .org